REPUBLIQUE FRANÇAISE

Communes - COM COM PAYS APT LUBERON - OFFICE DE TOURISME (1)

AGREGE AU BUDGET PRINCIPAL DE (2)

Numéro SIRET: 20004062400062

POSTE COMPTABLE: CENTRE DES FINANCES PUBLIQUES D'APT

M 14

Compte administratif voté par nature

BUDGET : COM COM PAYS APT LUBERON - OFFICE DE TOURISME (3)

ANNEE 2017

⁽¹⁾ Indiquer la nature juridique et le nom de la collectivité ou de l'établissement (commune, CCAS, EPCI, syndicat mixte, etc).

⁽²⁾ A renseigner uniquement pour les budgets annexes.

⁽³⁾ Indiquer le budget concerné : budget principal ou libellé du budget annexe.

Sommaire

I - Informations générales (5) A - Informations statistiques, fiscales et financières 4 B - Modalités de vote du budget 5 II - Présentation générale du budget A1 - Vue d'ensemble - Exécution du budget et détail des restes à réaliser 6 A2 - Vue d'ensemble - Section de fonctionnement - Chapitres 8 A3 - Vue d'ensemble - Section d'investissement - Chapitres 9 B1 - Balance générale du budget - Dépenses 11 B2 - Balance générale du budget - Recettes 12 III - Vote du budget A1 - Section de fonctionnement - Détail des dépenses 13 A2 - Section de fonctionnement - Détail des recettes 15 B1 - Section d'investissement - Détail des dépenses 16 B2 - Section d'investissement - Détail des recettes 17 B3 - Opérations d'équipement - Détail des chapitres et articles 18 IV - Annexes (6) A - Eléments du bilan A1 - Présentation croisée par fonction (1) 19 A1.1 - Présentation croisée par fonction - Détail fonctionnement Sans Objet A1.2 - Présentation croisée par fonction - Détail investissement Sans Objet A2.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie 26 A2.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dette 27 A2.3 - Etat de la dette - Répartition des emprunts par structure de taux 31 A2.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours 33 A2.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture 34 A2.6 - Etat de la dette - Remboursement anticipé d'un emprunt avec refinancement 36 A2.7 - Etat de la dette - Emprunts renégociés au cours de l'année N 37 A2.8 - Etat de la dette - Dette pour financer l'emprunt d'un autre organisme 38 A2.9 - Etat de la dette - Autres dettes 39 A3 - Méthodes utilisées pour les amortissements 40 A4 - Etat des provisions 41 A5 - Etalement des provisions 42 A6.1 - Equilibre des opérations financières - Dépenses 43 A6.2 - Equilibre des opérations financières - Recettes 44 A7.1.1 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Fonctionnement (2) 45 A7.1.2 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Investissement (2) 46 A7.2.1 - Etats des dépenses et recettes des services assujettis à la TVA - Fonctionnement (3) 47 A7.2.2 - Etats des dépenses et recettes des services assujettis à la TVA - Investissement (3) 48 A7.3.1 - Etats de la répartition de la TEOM - Fonctionnement (4) Sans Objet A7.3.2 - Etats de la répartition de la TEOM - Investissement (4) Sans Objet A8 - Etat des charges transférées 49 A9 - Détail des opérations pour le compte de tiers 50 A10.1 - Variation du patrimoine (article R. 2313-3 du CGCT) - Entrées 51 A10.2 - Variation du patrimoine (article R. 2313-3 du CGCT) - Sorties 52 A10.3 - Opérations liées aux cessions 53 A10.4- Variation du patrimoine (article L. 300-5 du code de l'urbanisme) - Entrées 54 A10.5 - Variation du patrimoine (article L. 300-5 du code de l'urbanisme) - Sorties 55 A11 - Etat des travaux en régie 56 A12 - Emploi des crédits communautaires dans le cadre de la subvention globale 58 B - Engagements hors bilan B1.1 - Etat des emprunts garantis par la commune ou l'établissement 59 B1.2 - Calcul du ratio d'endettement relatif aux garanties d'emprunt 60 B1.3 - Etat des contrats de crédit-bail 61 B1.4 - Etat des contrats de partenariat public-privé 62 B1.5 - Etat des autres engagements donnés 63 B1.6 - Etat des engagements reçus B1.7 - Liste des concours attribués à des tiers en nature ou en subventions 65 B2.1 - Etat des autorisations de programme et des crédits de paiement afférents 66

B2.2 - Etat des autorisations d'engagement et des crédits de paiement afférents	67
B3 - Emploi des recettes grevées d'une affectation spéciale	68
C - Autres éléments d'informations	
C1.1 - Etat du personnel	69
C1.2 - Actions de formation des élus	71
C2 - Liste des organismes dans lesquels a été pris un engagement financier	72
C3.1 - Liste des organismes de regroupement auxquels adhère la commune ou l'établissement	73
C3.2 - Liste des établissements publics créés	74
C3.3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe	75
C3.4 - Liste des services assujettis à la TVA et non érigés en budget annexe	76
C3.5 - Présentation agrégée du budget principal et des budgets annexes	77
C3.6 - Identification des flux croisés	79
D - Décision en matière de taux de contributions directes - Arrêté et signatures	
D1 - Décision en matière de taux de contributions directes	80
D2 - Arrêté et signatures	81

Préciser, pour chaque annexe, si l'état est sans objet le cas échéant.

⁽¹⁾ Cette présentation est obligatoire pour les communes de 3 500 habitants et plus (art. L. 2312-3 du CGCT), les groupements comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus (art. R. 5211-14 du CGCT) et leurs établissements publics. Il n'a cependant pas à être produit par les services à activité unique érigés en établissement public ou budget annexe. Les autres communes et établissements peuvent les présenter de manière facultative.

⁽²⁾ Cet état ne peut être produit que par les communes dont la population est inférieure à 500 habitants qui gèrent les services de distribution de l'eau potable et d'assainissement sous forme de régie simple sans budget annexe (article L. 2221-11 du CGCT).

⁽³⁾ Cf. article R. 2313-3 du CCGT.

⁽⁴⁾ Cet état est obligatoirement produit par les communes et groupements de communes de 10 000 habitants et plus ayant institué la TEOM et assurant au moins la collecte des déchets ménagers.

⁽⁵⁾ Les associations syndicales autorisées doivent utiliser leur état particulier « *Informations générales* » annexé à l'arrêté n° NOR : INTB1237402A, relatif au cadre budgétaire et comptable applicable aux associations syndicales autorisées.

⁽⁶⁾ Les associations syndicales autorisées remplissent et joignent uniquement les états qui les concernent au titre de l'exercice et au titre du détail des comptes de bilan.

Code INSEE	COM COM PAYS APT LUBERON - OFFICE DE TOURISME	CA
	COM COM PAYS APT LUBERON - OFFICE DE TOURISME	2017

I – INFORMATIONS GENERALES	I
INFORMATIONS STATISTIQUES, FISCALES ET FINANCIERES	Α

Informations statistiques	Valeurs
Population totale (colonne h du recensement INSEE) :	0
Nombre de résidences secondaires (article R. 2313-1 <i>in fine</i>) : Nom de l'EPCI à fiscalité propre auquel la commune adhère :	0

Potentiel fiscal et financier (1)		Valeurs par hab. Moyennes nationales du		
Fiscal	Financier	(population DGF)	potentiel financier par habitants de la strate	
0	0	0	0	

	Informations financières – ratios (2)	Valeurs	Moyennes nationales de la strate (3)
1	Dépenses réelles de fonctionnement/population	0	0
2	Produit des impositions directes/population	0	0
3	Recettes réelles de fonctionnement/population	0	0
4	Dépenses d'équipement brut/population	0	0
5	Encours de dette/population	0	0
6	DGF/population	0	0
7	Dépenses de personnel/dépenses réelles de fonctionnement (2)	0	0
8	Dépenses de fonct. et remb. dette en capital/recettes réelles de fonct. (2)	0	0
9	Dépenses d'équipement brut/recettes réelles de fonctionnement (2)	0	0
10	Encours de la dette/recettes réelles de fonctionnement (2)	0	0

Dans l'ensemble des tableaux, les cases grisées ne doivent pas être remplies.

⁽¹⁾ Il s'agit du potentiel fiscal et du potentiel financier définis à l'article L. 2334-4 du code général des collectivités territoriales qui figurent sur la fiche de répartition de la DGF de l'exercice N-1 établie sur la base des informations N-2 (transmise par les services préfectoraux).

⁽²⁾ Les ratios 1 à 6 sont obligatoires pour les communes de 3 500 habitants et plus et leurs établissements publics administratifs ainsi que pour les EPCI dotés d'une fiscalité propre comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus.

Les ratios 7 à 10 sont obligatoires pour les communes de 10 000 habitants et plus et leurs établissements publics administratifs ainsi que pour les EPCI dotés d'une fiscalité propre comprenant au moins une commune de 10 000 habitants et plus (cf. articles L. 2313-1, L. 2313-2, R. 2313-1, R. 2313-2 et R. 5211-15 du CGCT). Pour les caisses des écoles, les EPCI non dotés d'une fiscalité propre et les syndicats mixtes associant exclusivement des communes et des EPCI, il conviendra d'appliquer les ratios prévus respectivement par les articles R. 2313-7, R. 5211-15 et R. 5711-3 du CGCT.

⁽³⁾ Il convient d'indiquer les moyennes de la catégorie de l'organisme en cause (commune, communauté urbaine, communauté d'agglomération, ...) et les sources d'où sont tirées les informations (statistiques de la direction générale des collectivités locales ou de la direction générale de la comptabilité publique). Il s'agit des moyennes de la dernière année connue.

I – INFORMATIONS GENERALES	I
MODALITES DE VOTE DU BUDGET	В

POUR MEMOIRE(1)

- I L'assemblée délibérante a voté le présent budget par nature :
- au niveau (2) du chapitre pour la section de fonctionnement.
- au niveau (2) du chapitre pour la section d'investissement.
 - sans (3) les chapitres « opérations d'équipement » de l'état III B 3.
 - sans (4) vote formel sur chacun des chapitres.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

- II En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, et, en section d'investissement, sans chapitre de dépense « opération d'équipement ».
- III Les provisions sont (5) semi-budgétaires (pas d'inscriptions en recettes de la section d'investissement) .
- (1) Rappeler les modalités relatives au vote du budget.
- (2) A compléter par « du chapitre » ou « de l'article ».
- (3) Indiquer « avec » ou « sans » les chapitres opérations d'équipement.
- (4) Indiquer « avec » ou « sans » vote formel.
- (5) A compléter par un seul des deux choix suivants :
 - semi-budgétaires (pas d'inscription en recette de la section d'investissement),
 - budgétaires (délibération n° du).

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
VUE D'ENSEMBLE	A 1

EXECUTION DU BUDGET

			DEPENSES			RECETTES	
REALISATIONS	Section de fonctionnement	А		779 621,25	G		868 383,37
DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section d'investissement	В		235 076,40	н		165 420,41
			+			+	
REPORTS DE	Report en section de fonctionnement (002)	С	(si déficit)	0,00	I	(si excédent)	0,00
L'EXERCICE N-1	Report en section d'investissement (001)	D	(si déficit)	43 281,47	J	(si excédent)	0,00
_			=			=	
	TOTAL (réalisations + reports)	= A+B+C+D		1 057 979,12	= G+H+I+J		1 033 803,78
DECTEC A	Section de fonctionnement	F		0.00	к		0.00

RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1 (1)

Section de fonctionnement	E	0,00	к	0,00
Section d'investissement	F	293 570,44	L	80 500,00
TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1	= E+F	293 570,44	= K+L	80 500,00

DECINTAT	Section de fonctionnement	= A+C+E	779 621,25	= G+l+K	868 383,37
RESULTAT CUMULE	Section d'investissement	= B+D+F	571 928,31	= H+J+L	245 920,41
	TOTAL CUMULE	= A+B+C+D+E+F	1 351 549,56	= G+H+I+J+K+L	1 114 303,78

DETAIL DES RESTES A REALISER

Chap.	Chap. Libellé Dépenses ma		Titres restant à émettre
TOTAL	DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	E 0,00	к 0,00
011	Charges à caractère général	0,00	
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	
014	Atténuations de produits	0,00	
65	Autres charges de gestion courante	0,00	
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	
66	Charges financières	0,00	
67	Charges exceptionnelles	0,00	
70	Produits services, domaine et ventes div		0,00
73	Impôts et taxes		0,00
74	Dotations et participations		0,00
75	Autres produits de gestion courante		0,00
013	Atténuations de charges		0,00
76	Produits financiers		0,00
77	Produits exceptionnels		0,00
TOTAL	DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	F 293 570,44	ь 80 500,00
010	Stocks (4)	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations		0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	80 500,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00

Chap.	Libellé	Dépenses engagées non mandatées	Titres restant à émettre
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (6)	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	24 126,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	74 300,58	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (5)	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	195 143,86	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00

⁽¹⁾ Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées (R. 2311-11 du CGCT).

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent (R. 2311-11 du CGCT).

⁽²⁾ Le chapitre 45 doit être détaillé conformément au plan de compte, tant en dépenses qu'en recettes.

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION DE FONCTIONNEMENT – CHAPITRES	A2

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts	Crédits empl	oyés (ou restant à	employer)	
		(BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Charg. rattachées	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
011	Charges à caractère général	176 790,00	128 368,34	6 247,44	0,00	42 174,22
012	Charges de personnel, frais assimilés	483 300,00	482 689,52	0,00	0,00	610,48
014	Atténuations de produits	51 230,00	51 223,11	0,00	0,00	6,89
65	Autres charges de gestion courante	2 200,00	1 929,25	0,00	0,00	270,75
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
To	tal des dépenses de gestion courante	713 520,00	664 210,22	6 247,44	0,00	43 062,34
66	Charges financières	18 188,00	15 044,48	3 134,97	0,00	8,55
67	Charges exceptionnelles	42 300,00	39 388,95	0,00	0,00	2 911,05
68	Dotations provisions semi-budgétaires (1)	12 000,00	12 000,00			0,00
022	Dépenses imprévues	0,00				
	Total des dépenses réelles de fonctionnement	786 008,00	730 643,65	9 382,41	0,00	45 981,94
023	Virement à la section d'investissement (2)	285 000,00				
042	Opérat° ordre transfert entre sections (2)	39 598,00	39 595,19			2,81
043	Opérat° ordre intérieur de la section (2)	0,00	0,00			0,00
	Total des dépenses d'ordre de fonctionnement	324 598,00	39 595,19			285 002,81
	TOTAL	1 110 606,00	770 238,84	9 382,41	0,00	330 984,75
D 002	Pour information Déficit de fonctionnement reporté de N-1	(3) 0,00				

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé		Crédits empl	Crédits employés (ou restant à employer)			
		Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Prod. rattachées	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés	
013	Atténuations de charges	16 500,00	16 764,03	0,00	0,00	-264,03	
70	Produits services, domaine et ventes div	39 400,00	29 191,11	0,00	0,00	10 208,89	
73	Impôts et taxes	600 000,00	567 325,30	0,00	0,00	32 674,70	
74	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
75	Autres produits de gestion courante	428 856,00	250 070,00	0,00	0,00	178 786,00	
Т	otal des recettes de gestion courante	1 084 756,00	863 350,44	0,00	0,00	221 405,56	
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
77	Produits exceptionnels	100,00	282,93	0,00	0,00	-182,93	
78	Reprises provisions semi-budgétaires (1)	21 000,00	0,00			21 000,00	
	Total des recettes réelles de fonctionnement	1 105 856,00	863 633,37	0,00	0,00	242 222,63	
042	Opérat° ordre transfert entre sections (2)	4 750,00	4 750,00			0,00	
043	Opérat° ordre intérieur de la section (2)	0,00	0,00			0,00	
	Total des recettes d'ordre de fonctionnement	4 750,00	4 750,00			0,00	
	TOTAL	1 110 606,00	868 383,37	0,00	0,00	242 222,63	
R 002	Pour information Excédent de fonctionnement reporté de N-1	(3) 0,00					

⁽¹⁾ Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

 $^{(2) \} DF \ 023 = RI \ 021 \ ; \ DI \ 040 = RF \ 042 \ ; \ RI \ 040 = DF \ 042 \ ; \ DI \ 041 = RI \ 041 \ ; \ DF \ 043 = RF \ 043.$

⁽³⁾ Les lignes de report ne font pas l'objet d'émission de mandat ou de titre (inscrire le montant reporté).

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION D'INVESTISSEMENT – CHAPITRES	А3

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
010	Stocks (3)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	32 250,00	0,00	24 126,00	8 124,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	93 405,05	11 726,12	74 300,58	7 378,35
22	Immobilisations reçues en affectation (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	388 636,95	190 048,15	195 143,86	3 444,94
	Total des opérations d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses d'équipement	514 292,00	201 774,27	293 570,44	18 947,29
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	28 600,00	28 552,13	0,00	47,87
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00			
	Total des dépenses financières	28 600,00	28 552,13	0,00	47,87
45	Total des opé. pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
Total	des dépenses réelles d'investissement	542 892,00	230 326,40	293 570,44	18 995,16
040	Opérat° ordre transfert entre sections (1)	4 750,00	4 750,00		0,00
041	Opérations patrimoniales (1)	0,00	0,00		0,00
Total	des dépenses d'ordre d'investissement	4 750,00	4 750,00		0,00
	TOTAL	547 642,00	235 076,40	293 570,44	18 995,16
	Pour information	(2) 43 281,47			
D 001	Solde d'exécution négatif reporté de N-1				

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
010	Stocks (3)	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	227 193,00	86 693,00	80 500,00	60 000,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes d'équipement	227 193,00	86 693,00	80 500,00	60 000,00
10	Dotations, fonds divers et réserves (hors 1068)	0,00	0,00	0,00	0,00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés (7)	39 133,00	39 132,22	0,00	0,78
138	Autres subvent° invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00		0,00	
	Total des recettes financières	39 133,00	39 132,22	0,00	0,78
45	Total des opé. pour le compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
Tota	al des recettes réelles d'investissement	266 326,00	125 825,22	80 500,00	60 000,78
021	Virement de la sect° de fonctionnement (1)	285 000,00			
040	Opérat° ordre transfert entre sections (1)	39 598,00	39 595,19		2,81

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
041	Opérations patrimoniales (1)	0,00	0,00		0,00
Tota	al des recettes d'ordre d'investissement	324 598,00	39 595,19		285 002,81
	TOTAL	590 924,00	165 420,41	80 500,00	345 003,59
R 001	Pour information Solde d'exécution positif reporté de N-1	(2) 0,00			

 $^{(1) \} DF\ 023 = RI\ 021\ ; \ DI\ 040 = RF\ 042\ ; \ RI\ 040 = DF\ 042\ ; \ DI\ 041 = RI\ 041\ ; \ DF\ 043 = RF\ 043.$

⁽²⁾ Les lignes de report ne font pas l'objet d'émission de mandat ou de titre (inscrire le montant reporté).

⁽³⁾ A servir uniquement dans le cadre d'un suivi des stocks selon la méthode de l'inventaire permanent simplifié autorisée pour les seules opérations d'aménagements (lotissement, ZAC...) par ailleurs retracées dans le cadre de budgets annexes.

⁽⁴⁾ En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

⁽⁵⁾ A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.

⁽⁶⁾ Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).

⁽⁷⁾ Le compte 1068 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B1

1 - Mandats émis (y compris sur les restes à réaliser N-1)

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général	134 615,78		134 615,78
012	Charges de personnel, frais assimilés	482 689,52		482 689,52
014	Atténuations de produits	51 223,11		51 223,11
60	Achats et variation des stocks (3)		0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	1 929,25		1 929,25
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus (4)	0,00		0,00
66	Charges financières	18 179,45	0,00	18 179,45
67	Charges exceptionnelles	39 388,95	0,00	39 388,95
68	Dot. aux amortissements et provisions	12 000,00	39 595,19	51 595,19
71	Production stockée (ou déstockage) (3)		0,00	0,00
	Dépenses de fonctionnement – Total	740 026,06	39 595,19	779 621,25
DO	Pour information 02 Déficit de fonctionnement reporté de N-1			0,00

	INVESTISSEMENT	Opéra	itions réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves		0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement		0,00	4 750,00	4 750,00
15	Provisions pour risques et charges (5)			0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)		28 552,13	0,00	28 552,13
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	(8)	0,00		0,00
	Total des opérations d'équipement		0,00		0,00
19	Neutral. et régul. d'opérations (5)			0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (6)		0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées		0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (6)		11 726,12	0,00	11 726,12
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	(9)	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (6)		190 048,15	0,00	190 048,15
26	Participations et créances rattachées		0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières		0,00	0,00	0,00
28	Amortissement des immobilisations (reprises)			0,00	0,00
29	Prov. pour dépréciat° immobilisations (5)			0,00	0,00
39	Prov. dépréciat° des stocks et en-cours (5)			0,00	0,00
45	Total des opérations pour compte de tiers (7)		0,00	0,00	0,00
481	Charges à rép. sur plusieurs exercices			0,00	0,00
49	Prov. dépréc. comptes de tiers (5)			0,00	0,00
59	Prov. dépréc. comptes financiers (5)			0,00	0,00
3	Stocks		0,00	0,00	0,00
	Dépenses d'investissement –Total		230 326,40	4 750,00	235 076,40
D 0	Pour information 01 Solde d'exécution négatif reporté de N-1				43 281,47

⁽¹⁾ Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

⁽²⁾ Voir liste des opérations d'ordre.

⁽³⁾ Permet de retracer des opérations particulières telles que les opérations de stocks liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

⁽⁴⁾ Communes, communautés d'agglomération et communautés urbaines de plus de 100 000 habitants.

⁽⁵⁾ Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

⁽⁶⁾ Hors chapitres « opérations d'équipement ».

⁽⁷⁾ Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).

⁽⁸⁾ A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.

⁽⁹⁾ En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	<u> </u>
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B2

2 – Titres émis (y compris sur les restes à réaliser N-1)

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuations de charges	16 764,03		16 764,03
60	Achats et variation des stocks (3)		0,00	0,00
70	Produits services, domaine et ventes div	29 191,11		29 191,11
71	Production stockée (ou déstockage)		0,00	0,00
72	Production immobilisée		0,00	0,00
73	Impôts et taxes	567 325,30		567 325,30
74	Dotations et participations	0,00		0,00
75	Autres produits de gestion courante	250 070,00	0,00	250 070,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	282,93	4 750,00	5 032,93
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00
79	Transferts de charges		0,00	0,00
	Recettes de fonctionnement – Total	863 633,37	4 750,00	868 383,37
Pour information R 002 Excédent de fonctionnement reporté de N-1				0,00

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	0,00	0,00	0,00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	39 132,22		39 132,22
13	Subventions d'investissement	86 693,00	0,00	86 693,00
15	Provisions pour risques et charges (4)		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	(8) 0,00		0,00
19	Neutral. et régul. d'opérations		0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (5)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles(5)	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation(5)	(9) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours(5)	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
28	Amortissement des immobilisations		39 595,19	39 595, 19
29	Prov. pour dépréciat° immobilisations (4)		0,00	0,00
39	Prov. dépréciat° des stocks et en-cours (4)		0,00	0,00
45	Opérations pour compte de tiers (7)	0,00	0,00	0,00
481	Charges à rép. sur plusieurs exercices		0,00	0,00
49	Prov. dépréc. comptes de tiers (4)		0,00	0,00
59	Prov. dépréc. comptes financiers (4)		0,00	0,00
3	Stocks	0,00	0,00	0,00
	Recettes d'investissement – Total	125 825,22	39 595,19	165 420,41
R 00	Pour information 1 Solde d'exécution positif reporté de N-1			0,00

⁽¹⁾ Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

⁽²⁾ Voir liste des opérations d'ordre.

⁽³⁾ Permet de retracer des opérations particulières telles que les opérations de stocks liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

⁽⁴⁾ Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

⁽⁵⁾ Hors chapitres « opérations d'équipement ».

⁽⁶⁾ Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).

⁽⁷⁾ A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.

⁽⁸⁾ En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.



Chap/	Libellé (1)	On full to	Crédits emplo			
art (1)		Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Charges rattachées	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
011	Charges à caractère général	176 790,00	128 368,34	6 247,44	0,00	42 174,22
6042	Achats prestat° services (hors terrains)	2 000,00	550,00	0,00	0,00	1 450,00
60611	Eau et assainissement	900,00	175,95	0,00	0,00	724,05
60612	Energie - Electricité	5 000,00	3 548,83	0,00	0,00	1 451,17
60623	Alimentation	700,00	68,54	75,78	0,00	555,68
60631	Fournitures d'entretien	700,00	153,82	0,00	0,00	546,18
60632	Fournitures de petit équipement	1 500,00	579,33	178,50	0,00	742,17
6064	Fournitures administratives	2 000,00	1 139,20	478,07	0,00	382,73
6068	Autres matières et fournitures	3 000,00	167,53	78,86	0,00	2 753,61
6078 611	Autres marchandises	34 100,00 0,00	1 378,31	0,00 1 818,68	0,00 0,00	32 721,69 -15 695,49
6135	Contrats de prestations de services Locations mobilières	2 550,00	13 876,81 2 140,00	0,00	0,00	410,00
61521	Entretien terrains	1 000,00	53,00	0,00	0,00	947,00
615221	Entretien, réparations bâtiments publics	3 000,00	3 216,05	0,00	0,00	-216,05
61558	Entretien autres biens mobiliers	500,00	0,00	0,00	0,00	500,00
6156	Maintenance	23 400,00	15 784,68	650,61	0,00	6 964,71
6161	Multirisques	2 300,00	2 134,73	0,00	0,00	165,27
6162	Assur. obligatoire dommage-construction	0,00	374,08	0,00	0,00	-374,08
6182	Documentation générale et technique	10 000,00	3 655,59	0,00	0,00	6 344,41
6225	Indemnités aux comptable et régisseurs	420,00	416,97	0,00	0,00	3,03
6226	Honoraires	3 800,00	5 101,00	1 600,00	0,00	-2 901,00
6231	Annonces et insertions	3 700,00	3 690,00	0,00	0,00	10,00
6232	Fêtes et cérémonies	100,00	0,00	0,00	0,00	100,00
6233	Foires et expositions	1 000,00	0,00	0,00	0,00	1 000,00
6236	Catalogues et imprimés	34 600,00	35 808,00	0,00	0,00	-1 208,00
6238	Divers	500,00	210,56	0,00	0,00	289,44
6241	Transports de biens	0,00	2,50	0,00	0,00	-2,50
6251	Voyages et déplacements	4 270,00	4 584,56	0,00	0,00	-314,56
6256	Missions	500,00	340,67	0,00	0,00	159,33
6257	Réceptions	4 500,00	1 039,43	0,00	0,00	3 460,57
6261	Frais d'affranchissement	8 800,00	7 785,74	110,13	0,00	904,13
6262	Frais de télécommunications	8 700,00	8 763,73	911,44	0,00	-975,17
627	Services bancaires et assimilés	200,00	185,32	0,00	0,00	14,68
6281	Concours divers (cotisations)	11 000,00	10 809,91	0,00	0,00	190,09
62871 62876	Remb. frais à la collectivité de rattach Remb. frais à un GFP de rattachement	0,00 1 000,00	318,50 0,00	0,00 0,00	0,00 0,00	-318,50 1 000,00
6288	Autres services extérieurs	1 000,00	315,00	345,37	0,00	339,63
63513	Autres impôts locaux	50,00	0,00	0,00	0,00	50,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	483 300,00	482 689,52	0,00	0,00	610,48
6216	Personnel affecté par GFP de rattachemen	0,00	34 758,45	0,00	0,00	-34 758,45
6217	Personnel affecté par la commune membre	53 400,00	25 814,88	0,00	0,00	27 585,12
6218	Autre personnel extérieur	0,00	13 476,20	0,00	0,00	-13 476,20
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	1 295,00	1 200,39	0,00	0,00	94,61
6336	Cotisations CNFPT et CDGFPT	3 910,00	3 754,10	0,00	0,00	155,90
6338	Autres impôts, taxes sur rémunérations	1 650,00	1 994,69	0,00	0,00	-344,69
64111	Rémunération principale titulaires	165 620,00	153 819,05	0,00	0,00	11 800,95
64112	NBI, SFT, indemnité résidence	5 470,00	4 786,11	0,00	0,00	683,89
64118	Autres indemnités titulaires	37 280,00	30 701,27	0,00	0,00	6 578,73
64131	Rémunérations non tit.	66 800,00	62 566,44	0,00	0,00	4 233,56
64138	Autres indemnités non tit.	0,00	9 570,33	0,00	0,00	-9 570,33
64162	Emplois d'avenir	22 000,00	21 301,61	0,00	0,00	698,39
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	48 445,00	46 475,07	0,00	0,00	1 969,93
6453	Cotisations aux caisses de retraites	55 360,00	51 563,28	0,00	0,00	3 796,72
6454	Cotisations aux A.S.S.E.D.I.C.	6 140,00	5 471,27	0,00	0,00	668,73
6455	Cotisations pour assurance du personnel	9 570,00	9 458,18	0,00	0,00	111,82
6475	Médecine du travail, pharmacie	1 540,00	1 197,00	0,00	0,00	343,00
6478	Autres charges sociales diverses	2 900,00	2 299,05	0,00	0,00	600,95
6488	Autres charges	1 920,00	2 482,15	0,00	0,00	-562,15

Chap/	Libellé (1)	0-5-11-	Crédits emplo	oyés (ou restant a	à employer)	
art (1)		Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Charges rattachées	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
014	Atténuations de produits	51 230,00	51 223,11	0,00	0,00	6,89
739118	Autres reversements de fiscalité	51 230,00	51 223,11	0,00	0,00	6,89
65	Autres charges de gestion courante	2 200,00	1 929,25	0,00	0,00	270,75
6532	Frais de mission	100,00	0,00	0,00	0,00	100,00
6541	Créances admises en non-valeur	2 000,00	1 929,25	0,00	0,00	70,75
658	Charges diverses de gestion courante	100,00	0,00	0,00	0,00	100,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTA	L DEPENSES DE GESTION DES SERVICES (a) = (011+012+014+65+656)	713 520,00	664 210,22	6 247,44	0,00	43 062,34
66	Charges financières (b)	18 188,00	15 044,48	3 134,97	0,00	8,55
66111	Intérêts réglés à l'échéance	18 430,00	18 421,81	0,00	0,00	8,19
66112	Intérêts - Rattachement des ICNE	-242,00	-3 377,33	3 134,97	0,00	0,36
67	Charges exceptionnelles (c)	42 300,00	39 388,95	0,00	0,00	2 911,05
6711	Intérêts moratoires, pénalités / marché	1 300,00	434,36	0,00	0,00	865,64
6712	Amendes fiscales et pénales	1 000,00	0,00	0,00	0,00	1 000,00
678	Autres charges exceptionnelles	40 000,00	38 954,59	0,00	0,00	1 045,41
68	Dotations provisions semi-budgétaires (d) (3)	12 000,00	12 000,00	0,00	0,00	0,00
6815	Dot. prov. pour risques fonct. courant	5 000,00	5 000,00	0,00	0,00	0,00
6817	Dot. prov. dépréc. actifs circulants	5 000,00	5 000,00	0,00	0,00	0,00
6875	Dot. prov. risques et charges exception.	2 000,00	2 000,00	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues (e)	0,00				
	TOTAL DES DEPENSES REELLES = a+b+c+d+e	786 008,00	730 643,65	9 382,41	0,00	45 981,94
023	Virement à la section d'investissement	285 000,00	0,00			285 000,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (4) (5) (6)	39 598,00	39 595,19			2,81
6811	Dot. amort. et prov. Immos incorporelles	39 598,00	39 595,19			2,81
тот	AL DES PRELEVEMENTS AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	324 598,00	39 595,19			285 002,81
043	Opérat° ordre intérieur de la section (7)	0,00	0,00			0,00
	TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE	324 598,00	39 595,19			285 002,81
	DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE Total des opérations réelles et d'ordre)	1 110 606,00	770 238,84	9 382,41	0,00	330 984,75
D 002	Pour information Déficit de fonctionnement reporté de N-1	0,00				

Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (2)

Montant des ICNE de l'exercice	3 134,97
Montant des ICNE de l'exercice N-1	3 377,33
= Différence ICNE N – ICNE N-1	-242,36

⁽¹⁾ Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

⁽²⁾ Si le mandatement des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.

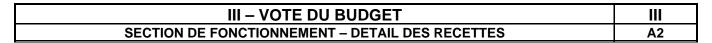
⁽³⁾ Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

⁽⁴⁾ Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre, DF 042 = RI 040.

⁽⁵⁾ Dont 675 et 676.

⁽⁶⁾Le compte 6815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

⁽⁷⁾ Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.



Chap/	Libellé (1)	0	Crédits empl			
art(1)		Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Produits rattachés	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
013	Atténuations de charges	16 500,00	16 764,03	0,00	0,00	-264,03
6419	Remboursements rémunérations personnel	16 500,00	16 764,03	0,00	0,00	-264,03
70	Produits services, domaine et ventes div	39 400,00	29 191,11	0,00	0,00	10 208,89
70688	Autres prestations de services	5 000,00	0,00	0,00	0,00	5 000,00
70871	Remb. frais par collectivité rattachemen	5 450,00	3 790,00	0,00	0,00	1 660,00
70878	Remb. frais par d'autres redevables	7 600,00	7 338,59	0,00	0,00	261,41
7088	Produits activités annexes (abonnements)	21 350,00	18 062,52	0,00	0,00	3 287,48
73	Impôts et taxes	600 000,00	567 325,30	0,00	0,00	32 674,70
7362	Taxes de séjour	600 000,00	567 325,30	0,00	0,00	32 674,70
74	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	428 856,00	250 070,00	0,00	0,00	178 786,00
7552	Prise en charge déficit BA administratif	428 856,00	250 000,00	0,00	0,00	178 856,00
758	Produits divers de gestion courante	0,00	70,00	0,00	0,00	-70,00
TOTAL	= RECETTES DE GESTION DES SERVICES (a) = 70+73+74+75+013	1 084 756,00	863 350,44	0,00	0,00	221 405,56
76	Produits financiers (b)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels (c)	100,00	282,93	0,00	0,00	-182,93
7788	Produits exceptionnels divers	100,00	282,93	0,00	0,00	-182,93
78	Reprises provisions semi-budgétaires (d) (2)	21 000,00	0,00	0,00	0,00	21 000,00
7875	Rep. prov. risques et charges exception.	21 000,00	0,00	0,00	0,00	21 000,00
T	OTAL DES RECETTES REELLES =a+b+c+d	1 105 856,00	863 633,37	0,00	0,00	242 222,63
042	Opérat° ordre transfert entre sections (3) (4) (5)	4 750,00	4 750,00			0,00
777	Quote-part subv invest transf cpte résul	4 750,00	4 750,00			0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (6)	0,00	0,00			0,00
T	OTAL DES RECETTES D'ORDRE	4 750,00	4 750,00			0,00
	DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE al des opérations réelles et d'ordre)	1 110 606,00	868 383,37	0,00	0,00	242 222,63
R 002 Exc	Pour information rédent de fonctionnement reporté de N-1	0,00				

Détail du calcul des ICNE au compte 7622

2 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0	<u> </u>
Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

⁽¹⁾ Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

⁽²⁾ Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

⁽³⁾ Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, RF 042 = DI 040.

⁽⁴⁾ Dont 776.

⁽⁵⁾ Le compte 7815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

⁽⁶⁾ Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.



Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf opérations et 204)	32 250,00	0,00	24 126,00	8 124,00
2051	Concessions, droits similaires	32 250,00	0,00	24 126,00	8 124,00
204	Subventions d'équipement versées (sauf opérations)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (sauf opérations)	93 405,05	11 726,12	74 300,58	7 378,35
2135	Installations générales, agencements	13 455,00	6 628,90	11 541,74	-4 715,64
2183	Matériel de bureau et informatique	35 500,00	4 545,57	23 834,63	7 119,80
2184	Mobilier	34 500,00	349,00	36 905,21	-2 754,21
2188	Autres immobilisations corporelles	9 950,05	202,65	2 019,00	7 728,40
22	Immobilisations reçues en affectation (sauf opérations)	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf opérations)	388 636,95	190 048,15	195 143,86	3 444,94
2313	Constructions	388 636,95	190 048,15	195 143,86	3 444,94
	Total des dépenses d'équipement	514 292,00	201 774,27	293 570,44	18 947,29
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	28 600,00	28 552,13	0,00	47,87
1641	Emprunts en euros	28 600,00	28 552,13	0,00	47,87
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00			
	Total des dépenses financières	28 600,00	28 552,13	0,00	47,87
T	otal des dépenses d'opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00
	TOTAL DEPENSES REELLES	542 892,00	230 326,40	293 570,44	18 995,16
040	Opérat° ordre transfert entre sections (4)	4 750,00	4 750,00		0,00
	Reprises sur autofinancement antérieur (5)	4 750,00	4 750,00		0,00
13912	Sub. transf cpte résult. Régions	3 750,00	3 750,00		0,00
13913	Sub. transf cpte résult. Départements	1 000,00	1 000,00		0,00
	Charges transférées (6)	0,00	0,00		0,00
041	Opérations patrimoniales (7)	0,00	0,00		0,00
	TOTAL DEPENSES D'ORDRE	4 750,00	4 750,00		0,00
Т	OTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des dépenses réelles et d'ordre)	547 642,00	235 076,40	293 570,44	18 995,16
	Pour information D 001 Solde d'exécution négatif reporté de N-1	43 281,47			

⁽¹⁾ Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

⁽²⁾ Voir état III B3 pour le détail des opérations d'équipement.

⁽³⁾ Voir annexes IV A9 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

⁽⁴⁾ Cf. définitions du chapitre d'opérations d'ordre, DI 040=RF 042.

⁽⁵⁾ Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

⁽⁶⁾ Dont 192.

⁽⁷⁾ Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041= RI 041.



Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	227 193,00	86 693,00	80 500,00	60 000,00
1311	Subv. transf. Etat et établ. Nationaux	80 500,00	0,00	80 500,00	0,00
1312	Subv. transf. Régions	60 000,00	0,00	0,00	60 000,00
13151	Subv. transf. GFP de rattachement	0,00	86 693,00	0,00	-86 693,00
13251	Subv. non transf. GFP de rattachement	86 693,00	0,00	0,00	86 693,00
16	Emprunts et dettes assimilées(hors 165)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles(sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes d'équipement	227 193,00	86 693,00	80 500,00	60 000,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	39 133,00	39 132,22	0,00	0,78
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	39 133,00	39 132,22	0,00	0,78
138	Autres subvent° invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00		0,00	
	Total des recettes financières	39 133,00	39 132,22	0,00	0,78
-	Total des recettes d'opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00
	TOTAL DES RECETTES REELLES	266 326,00	125 825,22	80 500,00	60 000,78
021	Virement de la sect° de fonctionnement	285 000,00			
040	Opérat° ordre transfert entre sections (3) (4)	39 598,00	39 595,19		2,81
28051	Concessions et droits similaires	6 381,00	6 380,40		0,60
281318	Autres bâtiments publics	15 166,00	15 165,98		0,02
28135	Installations générales, agencements,	11 012,00	11 011,26		0,74
28183	Matériel de bureau et informatique	3 785,00	3 784,64		0,36
28184	Mobilier	1 670,00	1 669,02		0,98
28188	Autres immo. corporelles	1 584,00	1 583,89		0,11
TOTA	L DES PRELEVEMENTS PROVENANT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	324 598,00	39 595,19		285 002,81
041	Opérations patrimoniales (5)	0,00	0,00		0,00
	TOTAL DES RECETTES D'ORDRE	324 598,00	39 595,19		285 002,81
Т	OTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des recettes réelles et d'ordre)	590 924,00	165 420,41	80 500,00	345 003,59
	Pour information R 001 Solde d'exécution positif reporté de N-1	0,00			

⁽¹⁾ Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

⁽²⁾ Voir annexes IV A9 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

⁽³⁾ Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre, RI~040 = DF~042.

⁽⁴⁾ Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

⁽⁵⁾ Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041= RI 041.

III – VOTE DU BUDGET	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 011 (1) LIBELLE : ANCIENNE GARE D"APT

Pour information (2)

			Eléments afféren	nts à l'exercice		Pour mémoire
Art. (3)	Libellé (3)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés	Cumul des réalisations (4)
	DEPENSES	471 041,95	A 197 568,55	262 063,09	11 410,31	B 220 095,96
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	82 405,00	7 520,40	66 919,23	7 965,37	17 106,24
2135	Installations générales, agencements	8 455,00	4 620,40	4 602,02	-767,42	6 410,40
2183	Matériel de bureau et informatique	32 500,00	2 900,00	23 393,00	6 207,00	3 426,05
2184	Mobilier	32 500,00	0,00	36 905,21	-4 405,21	6 776,41
2188	Autres immobilisations corporelles	8 950,00	0,00	2 019,00	6 931,00	493,38
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	388 636,95	190 048,15	195 143,86	3 444,94	202 989,72
2313	Constructions	388 636,95	190 048,15	195 143,86	3 444,94	202 989,72

	RECETTES (répartition)		Eléments afféren	ts à l'exercice		Pour mémo	oire
	(Pour information)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés	Cumul de réalisatior (4)	-
TO	OTAL RECETTES AFFECTEES	227 193,00	C 86 693,00	80 500,00	60 000,00	D 236 693	3,00
13	Subventions d'investissement	227 193,00	86 693,00	80 500,00	60 000,00	236 693	3,00
1311	Subv. transf. Etat et établ. Nationaux	80 500,00	0,00	80 500,00	0,00	(0,00
1312	Subv. transf. Régions	60 000,00	0,00	0,00	60 000,00	150 000	0,00
13151	Subv. transf. GFP de rattachement	0,00	86 693,00	0,00	-86 693,00	86 693	3,00
13251	Subv. non transf. GFP de rattachement	86 693,00	0,00	0,00	86 693,00	(0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	(0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	(0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	,	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	(0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	(0,00

Solde du financement (5)	Pour l'exercice	En cumulé
Recettes – Dépenses	C - A -110 875,55	D - B 16 597,04

⁽¹⁾ Ouvrir un cadre par opération.

⁽²⁾ Indiquer si l'opération est présentée pour vote ou pour information.

⁽³⁾ Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

⁽⁴⁾ Réalisations antérieures + réalisation de l'exercice.

⁽⁵⁾ Indiquer le signe algébrique.

IV – ANNEXES	IV
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – VUE D'ENSEMBLE (1)	A1

Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux administrat° publiques	1 Sécurité et salubrité publiques	2 Enseignement - Formation	3 Culture	4 Sport et jeunesse	5 Interventions sociales et santé	6 Famille	7 Logement	8 Aménagt et services urbains, environnemt	9 Action économique	TOTAL
					INVESTISSEMEN	IT						
REALISATIONS (de l'exercice + restes à réaliser N-1)												
Dépenses réelles 0 28 552 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 201 774											230 326	
- Equipements municipaux (2)		0	0	0	0	0	0	0	0	0	201 774	201 774
- Equip. non municipaux (c/204) (3)		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
- Opérations financières	0											0
Dépenses d'ordre	0											4 750
Solde d'exécution reporté de N-1	0											43 281
Total dépenses	0	76 584	0	0	0	0	0	0	0	0	201 774	278 358
Total recettes	0	78 727	0	0	0	0	0	0	0	0	86 693	165 420
Solde d'investissement	0	2 144	0	0	0	0	0	0	0	0	-115 081	-112 937
				RESTE	S A REALISER at	u 31/12/N						
Total RAR dépenses	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	293 570	293 570
Total RAR recettes	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	80 500	80 500
SOLDE RAR investissement	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	-213 070	-213 070

FONCTIONNEMENT

	REALISATIONS (de l'exercice + restes à réaliser N-1)														
Total dépenses	0	449 401	0	0	0	0	0	0	0	0	330 221	779 621			
Total recettes															
Solde de fonctionnement 0 -194 581 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 283 343 88 762												88 762			
				RESTE	S A REALISER at	ı 31/12/N									
Total RAR dépenses	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0			
Total RAR recettes	otal RAR recettes 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0														
SOLDE RAR fonctionnement															

(1) La production de cet état est obligatoire pour les communes de 3 500 habitants et plus, les groupements comprenant au moins une telle commune, leurs établissements et services administratifs hormis les caisses des écoles et les services à activité unique érigés en établissement public ou budget annexe (L. 2312-3, R. 2311-10. Dans les communes de 3 500 habitants et plus, le croisement par fonction est fait à un chiffre (correspondant à la fonction). Dans les communes de 10 000 habitants et plus, le croisement par fonction est fait à un chiffre (correspondant à la fonction). Dans les communes de 10 000 habitants et plus, le croisement par fonction est fait au niveau le plus détaillé de la nomenclature fonctionnelle (sous-fonction ou rubrique). Les groupements et leurs établissements publics suivent les règles de production et de présentation applicable à la commune membre comptant le plus grand nombre d'habitants (articles L. 5211-36 a1 et R. 5211-14 + L. 5711-1 et R. 5711-2 du CGCT).

⁽²⁾ Ou biens de la structure intercommunale.

⁽³⁾ Ou biens ne relevant pas de la structure intercommunale.

IV – ANNEXES	IV
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – VUE D'ENSEMBLE	A1

Art. (1)	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux administrat° publiques	1 Sécurité et salubrité publiques	2 Enseignement - Formation	3 Culture	4 Sport et jeunesse	5 Interventions sociales et santé	6 Famille	7 Logement	8 Aménagt et services urbains, environnemt	9 Action économique	TOTAL
ı						INVESTISSEME	NT						
			70.504			DEPENSES						105.045	574.000
	enses d'investissement	0	76 584	0	0	0	0	0	0	0	0		571 928
Dépenses		0	28 552 0	0	0	0	0	0	0	0	0	495 345 0	523 897 0
010	Stocks				_				-				
10	Dotations, fonds divers et réserves	0	0	0	0	0	0	0		0	0	0	0
13	Subventions d'investissement	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
16	Emprunts et dettes assimilées	0	28 552	0	0	0	0	0	0	0	0	0	28 552
1641	Emprunts en euros	0	28 552	0	0	0	0	0	0	0	0	0	28 552
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
20	Immobilisations incorporelles	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	24 126	24 126
2051	Concessions, droits similaires	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	24 126	24 126
204	Subventions d'équipement versées	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
21	Immobilisations corporelles	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	86 027	86 027
2135	Installations générales, agencements	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	18 171	18 171
2183	Matériel de bureau et informatique	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	28 380	28 380
2184	Mobilier	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	37 254	37 254
2188	Autres immobilisations corporelles	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	2 222	2 222
22	Immobilisations reçues en affectation	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
23	Immobilisations en cours	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	385 192	385 192
2313	Constructions	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	385 192	385 192
26	Participat° et créances rattachées	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
27	Autres immobilisations financières	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Opérations	s d'équipement	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Opérations	s pour compte de tiers	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Dépenses	d'ordre	0	4 750	0	0	0	0	0	0	0	0	0	4 750
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0	4 750	0	0	0	0	0	0	0	0	0	4 750
13912	Sub. transf cpte résult. Régions	0	3 750	0	0	0	0	0	0	0	0	0	3 750

Art. (1)	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux administrat° publiques	1 Sécurité et salubrité publiques	2 Enseignement - Formation	3 Culture	4 Sport et jeunesse	5 Interventions sociales et santé	6 Famille	7 Logement	8 Aménagt et services urbains, environnemt	9 Action économique	TOTAL
13913	Sub. transf cpte résult. Départements	0	1 000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1 000
041	Opérations patrimoniales	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
001Solde o	d'exécution reporté de N-1	0	43 281	0	0	0	0	0	0	0	0	0	43 281

						RECETTES							
Total rece	ettes d'investissement	0	78 727	0	0	0	0	0	0	0	0	167 193	245 920
Recettes r	éelles	0	39 132	0	0	0	0	0	0	0	0	167 193	206 325
010	Stocks	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
10	Dotations, fonds divers et réserves	0	39 132	0	0	0	0	0	0	0	0	0	39 132
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	0	39 132	0	0	0	0	0	0	0	0	0	39 132
13	Subventions d'investissement	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	167 193	167 193
1311	Subv. transf. Etat et établ. Nationaux	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	80 500	80 500
13151	Subv. transf. GFP de rattachement	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	86 693	86 693
16	Emprunts et dettes assimilées	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
20	Immobilisations incorporelles	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
204	Subventions d'équipement versées	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
21	Immobilisations corporelles	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
22	Immobilisations reçues en affectation	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
23	Immobilisations en cours	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
26	Participat° et créances rattachées	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
27	Autres immobilisations financières	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Opération	s pour compte de tiers	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Recettes	d'ordre	0	39 595	0	0	0	0	0	0	0	0	0	39 595
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0	39 595	0	0	0	0	0	0	0	0	0	39 595
28051	Concessions et droits similaires	0	6 380	0	0	0	0	0	0	0	0	0	6 380
281318	Autres bâtiments publics	0	15 166	0	0	0	0	0	0	0	0	0	15 166
28135	Installations générales, agencements,	0	11 011	0	0	0	0	0	0	0	0	0	11 011
28183	 Matériel de bureau et informatique	o	3 785	0	0	0	0	0	0	0	0	О	3 785

Art. (1)	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux administrat° publiques	1 Sécurité et salubrité publiques	2 Enseignement - Formation	3 Culture	4 Sport et jeunesse	5 Interventions sociales et santé	6 Famille	7 Logement	8 Aménagt et services urbains, environnemt	9 Action économique	TOTAL
28184	Mobilier	0	1 669	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1 669
28188	Autres immo. corporelles	0	1 584	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1 584
041	Opérations patrimoniales	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
001Solde d	d'exécution reporté de N-1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0

FONCTIONNEMENT

						DEPENSES							
Total dép	enses de fonctionnement	0	449 401	0	0	0	0	0	0	0	0	330 221	779 621
Dépenses	réelles	0	409 805	0	0	0	0	0	0	0	0	330 221	740 026
011	Charges à caractère général	0	417	0	0	0	0	0	0	0	0	134 199	134 616
6042	Achats prestat° services (hors	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	550	550
	terrains)												
60611	Eau et assainissement	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	176	176
60612	Energie - Electricité	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	3 549	3 549
60623	Alimentation	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	144	144
60631	Fournitures d'entretien	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	154	154
60632	Fournitures de petit équipement	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	758	758
6064	Fournitures administratives	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1 617	1 617
6068	Autres matières et fournitures	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	246	246
6078	Autres marchandises	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1 378	1 378
611	Contrats de prestations de services	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	15 695	15 695
6135	Locations mobilières	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	2 140	2 140
61521	Entretien terrains	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	53	53
615221	Entretien, réparations bâtiments	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	3 216	3 216
	publics												
6156	Maintenance	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	16 435	16 435
6161	Multirisques	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	2 135	2 135
6162	Assur. obligatoire	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	374	374
	dommage-construction												
6182	Documentation générale et technique	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	3 656	3 656
6225	Indemnités aux comptable et	0	417	0	0	0	0	0	0	0	0	0	417
	régisseurs												
6226	Honoraires	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	6 701	6 701
6231	Annonces et insertions	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	3 690	3 690
6236	Catalogues et imprimés	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	35 808	35 808

Art. (1)	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux administrat° publiques	1 Sécurité et salubrité publiques	2 Enseignement - Formation	3 Culture	4 Sport et jeunesse	5 Interventions sociales et santé	6 Famille	7 Logement	8 Aménagt et services urbains, environnemt	9 Action économique	TOTAL
6238	Divers	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	211	211
6241	Transports de biens	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	3	3
6251	Voyages et déplacements	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	4 585	4 585
6256	Missions	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	341	341
6257	Réceptions	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1 039	1 039
6261	Frais d'affranchissement	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	7 896	7 896
6262	Frais de télécommunications	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	9 675	9 675
627	Services bancaires et assimilés	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	185	185
6281	Concours divers (cotisations)	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	10 810	10 810
62871	Remb. frais à la collectivité de rattach	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	319	319
6288	Autres services extérieurs	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	660	660
012	Charges de personnel, frais assimilés	0	391 209	0	0	0	0	0	0	0	0	91 481	482 690
6216	Personnel affecté par GFP de rattachemen	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	34 758	34 758
6217	Personnel affecté par la commune	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	25 815	25 815
	membre	0	0	0	0	0	0	0		0	0	13 476	13 476
6218	Autre personnel extérieur	0		0	0	0	0	0	0	0	0		
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	0	1 200	Ü		0	0	0	0	0		0	1 200
6336	Cotisations CNFPT et CDGFPT	0	3 754 0	0	0	0	0	0	0	0	0	0 1 995	3 754 1 995
6338	Autres impôts, taxes sur rémunérations	Ü		Ü	0	0	U		0	U		1 995	
64111	Rémunération principale titulaires	0	153 819	0	0	0	0	0	0	0	0	0	153 819
64112	NBI, SFT, indemnité résidence	0	4 786	0	0	0	0	0	0	0	0	0	4 786
64118	Autres indemnités titulaires	0	30 701	0	0	0	0	0	0	0	0	0	30 701
64131	Rémunérations non tit.	0	62 566	0	0	0	0	0	0	0	0	0	62 566
64138	Autres indemnités non tit.	0	9 570	0	0	0	0	0	0	0	0	0	9 570
64162	Emplois d'avenir	0	21 302	0	0	0	0	0	0	0	0	0	21 302
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	0	46 475	0	0	0	0	0	0	0	0	0	46 475
6453	Cotisations aux caisses de retraites	0	51 563	0	0	0	0	0	0	0	0	0	51 563
6454	Cotisations aux A.S.S.E.D.I.C.	0	5 471	0	0	0	0	0	0	0	0	0	5 471
6455	Cotisations pour assurance du personnel	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	9 458	9 458
6475	Médecine du travail, pharmacie	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1 197	1 197
6478	Autres charges sociales diverses	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	2 299	2 299
6488	Autres charges	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	2 482	2 482
014	Atténuations de produits	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	51 223	51 223

Art. (1)	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux administrat° publiques	1 Sécurité et salubrité publiques	2 Enseignement - Formation	3 Culture	4 Sport et jeunesse	5 Interventions sociales et santé	6 Famille	7 Logement	8 Aménagt et services urbains, environnemt	9 Action économique	TOTAL
739118	Autres reversements de fiscalité	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	51 223	51 223
65	Autres charges de gestion courante	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1 929	1 929
6541	Créances admises en non-valeur	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1 929	1 929
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
66	Charges financières	0	18 179	0	0	0	0	0	0	0	0	0	18 179
66111	Intérêts réglés à l'échéance	0	18 422	0	0	0	0	0	0	0	0	0	18 422
66112	Intérêts - Rattachement des ICNE	0	-242	0	0	0	0	0	0	0	0	0	-242
67	Charges exceptionnelles	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	39 389	39 389
6711	Intérêts moratoires, pénalités / marché	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	434	434
678	Autres charges exceptionnelles	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	38 955	38 955
68	Dot. aux amortissements et provisions	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	12 000	12 000
6815	Dot. prov. pour risques fonct. courant	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	5 000	5 000
6817	Dot. prov. dépréc. actifs circulants	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	5 000	5 000
6875	Dot. prov. risques et charges exception.	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	2 000	2 000
Dépenses	d'ordre	0	39 595	0	0	0	0	0	0	0	0	0	39 595
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0	39 595	0	0	0	0	0	0	0	0	0	39 595
6811	Dot. amort. et prov. Immos incorporelles	0	39 595	0	0	0	0	0	0	0	0	0	39 595
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
002 Déficit	de fonctionnement reporté	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0

	RECETTES												
Total rece	ettes de fonctionnement	254 820	0	0	0	0	0	0	0	613 563	868 383		
Recettes	réelles	0	250 070	0	0	0	0	0	0	0	0	613 563	863 633
013	Atténuations de charges	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	16 764	16 764
6419	Remboursements rémunérations	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	16 764	16 764
	personnel												
70	Produits des services, du domaine,	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	29 191	29 191
	vente												

Art. (1)	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux administrat° publiques	1 Sécurité et salubrité publiques	2 Enseignement - Formation	3 Culture	4 Sport et jeunesse	5 Interventions sociales et santé	6 Famille	7 Logement	8 Aménagt et services urbains, environnemt	9 Action économique	TOTAL
70871	Remb. frais par collectivité rattachemen	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	3 790	3 790
70878	Remb. frais par d'autres redevables	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	7 339	7 339
7088	Produits activités annexes (abonnements)	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	18 063	18 063
73	Impôts et taxes	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	567 325	567 325
7362	Taxes de séjour	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	567 325	567 325
74	Dotations et participations	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
75	Autres produits de gestion courante	0	250 070	0	0	0	0	0	0	0	0	0	250 070
7552	Prise en charge déficit BA administratif	0	250 000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	250 000
758	Produits divers de gestion courante	0	70	0	0	0	0	0	0	0	0	0	70
76	Produits financiers	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
77	Produits exceptionnels	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	283	283
7788	Produits exceptionnels divers	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	283	283
78	Reprise sur amortissements et provisions	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Recettes d	'ordre	0	4 750	0	0	0	0	0	0	0	0	0	4 750
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0	4 750	0	0	0	0	0	0	0	0	0	4 750
777	Quote-part subv invest transf cpte résul	0	4 750	0	0	0	0	0	0	0	0	0	4 750
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	O
002 Excéd	ent de fonctionnement reporté	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0

⁽¹⁾Le croisement par nature est fait au niveau de chacun des articles budgétaires.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE	A2.1

A2.1 - DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE (1)

	74.1		TIO DE TREGORER	<u> (·) </u>		
	Date de la			Montant des ren	nboursements N	
Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	décision de réaliser la ligne de trésorerie (2)	Montant maximum autorisé au 01/01/N	Montant des tirages N	Intérêts (3)	Remboursement du tirage	Encours restant dû au 31/12/N
5191 Avances du Trésor						
5192 Avances de trésorerie						
51931 Lignes de trésorerie						
51932 Lignes de trésorerie liées à un emprunt						
5194 Billets de trésorerie						
5198 Autres crédits de trésorerie						
519 Crédits de trésorerie (Total)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

⁽¹⁾ Circulaire n° NOR: INTB8900071C du 22/02/1989.

⁽²⁾ Indiquer la date de la délibération de l'assemblée autorisant la ligne de trésorerie ou la date de la décision de l'ordonnateur de réaliser la ligne de trésorerie sur la base d'un montant maximum autorisé par l'organe délibérant (article L. 2122-22 du CGCT).

⁽³⁾ Il s'agit des intérêts comptabilisés au compte 6615, sauf pour les emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie pour lesquels les intérêts sont comptabilisés au compte 66111 et sauf pour les billets de trésorerie pour lesquels les intérêts sont comptabilisés au compte 6618.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE	A2.2

A2.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166)

					Emprunts e		rigine du contrat		-,					
			Date					Taux	initial		Pério-		Possibilité	Caté-
Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier rembour- sement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Niveau de taux (5)	Taux actuariel	Devise	dicité des rembour- sements (6)	Profil d'amor- tissement (7)	de rembour- sement anticipé O/N	gorie d'em- prunt (8)
163 Emprunts obligataires (Total)					0,00									
164 Emprunts auprès d'établissement de crédit (Total)					500 000,00									
1641 Emprunts en euros (total)					500 000,00									
A29120SA		31/10/2012	2012-10-31	25/10/2013	500 000,00	F		4,630	4,630	EURO	Α	С	N	A-1
1643 Emprunts en devises (total)					0,00									
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total)					0,00									
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)					0,00									
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)					0,00									
1671 Avances consolidées du Trésor (total)					0,00									
1672 Emprunts sur comptes spéciaux du Trésor (total)					0,00									
1675 Dettes pour METP et PPP (total)					0,00									
1676 Dettes envers locataires-acquéreurs (total)					0,00									
1678 Autres emprunts et dettes (total)					0,00									
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)					0,00									

					Emprunts e	t dettes à l'o	rigine du contrat							
			Date	Date du premier rembour- sement	Nominal (2)			Taux initial			Pério-		Possibilité	Caté-
Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	d'émission ou date de mobilisation (1)			Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Niveau de taux (5)	Taux actuariel	Devise	dicité des rembour- sements (6)	d'amor-	de rembour- sement anticipé O/N	gorie d'em- prunt (8)
1681 Autres emprunts (total)					0,00									
1682 Bons à moyen terme négociables					0,00									
(total)														
1687 Autres dettes (total)					0,00									
Total général					500 000,00									

⁽¹⁾ Si un emprunt donne lieu à plusieurs mobilisations, indiquer la date de la première mobilisation.

⁽²⁾ Nominal : montant emprunté à l'origine.

⁽³⁾ Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

⁽⁴⁾ Mentionner le ou les types d'index (ex : Euribor 3 mois).

⁽⁵⁾ Indiquer le niveau de taux à l'origine du contrat.

⁽⁶⁾ Indiquer la périodicité des remboursements : A : annuelle ; M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, T : trimestrielle, X autre.

⁽⁷⁾ Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour in fine, X pour autres à préciser.

⁽⁸⁾ Catégorie d'emprunt à l'origine. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE	A2.2

A2.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166) (suite)

		Emprunts et dettes au 31/12/N Taux d'intérêt Annuité de l'exercice												
			0-16				Taux d'intérêt			Annuité de l'exercice				
Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Couverture ? O/N (10)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (11)	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle (en années)	Type de taux (12)	Index (13)	Niveau de taux d'intérêt au 31/12/N (14)	Capital	Charges d'intérêt (15)	Intérêts perçus (le cas échéant) (16)	ICNE de l'exercice		
163 Emprunts obligataires (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00		
164 Emprunts auprès d'établissement de crédit (Total)		0,00		369 327,17					28 552,13	18 421,81	0,00	3 134,97		
1641 Emprunts en euros (total)		0,00		369 327,17					28 552,13	18 421,81	0,00	3 134,97		
A29120SA	N	0,00	A-1	369 327,17	10,00	F		4,630	28 552,13	18 421,81	0,00	3 134,97		
1643 Emprunts en devises (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00		
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total) (9)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00		
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00		
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00		
1671 Avances consolidées du Trésor (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00		
1672 Emprunts sur comptes spéciaux (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00		
1675 Dettes pour METP et PPP (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00		
1676 Dettes envers locataires-acquéreurs (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00		
1678 Autres emprunts et dettes (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00		
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00		
1681 Autres emprunts (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00		
1682 Bons à moyen terme négociables (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00		
1687 Autres dettes (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00		
Total général		0,00		369 327,17					28 552,13	18 421,81	0,00	3 134,97		

- (9) S'agissant des emprunts assortis d'une ligne de trésorerie, il faut faire ressortir le remboursement du capital de la dette prévue pour l'exercice correspondant au véritable endettement.
- (10) Si l'emprunt est soumis à couverture, il convient de compléter le tableau « détail des opérations de couverture ».
- (11) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).
- (12) Type de taux d'intérêt après opérations de couverture : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).
- (13) Mentionner l'index en cours au 31/12/N après opérations de couverture.
- (14) Taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau moyen du taux constaté sur l'année.
- (15) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 668.
- (16) Indiquer les intérêts éventuellement reçus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés au 768.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX	A2.3

A2.3 – REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX (HORS A1)

Emprunts ventilés par structure de taux selon le risque le plus élevé (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat) (1)	Organisme prêteur ou chef de file	Nominal (2)	Capital restant dû au 31/12/N (3)	Type d'indices (4)	Durée du contrat	Dates des périodes bonifiées	Taux minimal (5)	Taux maximal (6)	Coût de sortie (7)	Taux maximal après couver- ture éventu- elle (8)	Niveau du taux au 31/12/N (9)	Intérêts payés au cours de l'exercice (10)	Intérêts perçus au cours de l'exercice (le cas échéant) (11)	% par type de taux selon le capital restant dû
Echange de taux, taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel) (A)														
TOTAL (A)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Barrière simple (B)														
TOTAL (B)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Option d'échange (C)														
TOTAL (C)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Multiplicateur jusqu'à 3 ou multiplicateur jusqu'à 5 capé (D)														
TOTAL (D)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Multiplicateur jusqu'à 5 (E)														
TOTAL (E)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Autres types de structures (F)														
TOTAL (F)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00

⁽¹⁾ Répartir les emprunts selon le type de structure de taux (de A à F selon la classification de la charte de bonne conduite) en fonction du risque le plus élevé à courir sur toute la durée de vie du contrat de prêt et après opérations de couverture éventuelles.

⁽²⁾ Nominal : montant emprunté à l'origine. En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du nominal couvert et la part non couverte.

⁽³⁾ En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du capital restant dû couvert et la part non couverte.

⁽⁴⁾ Indiquer la classification de l'indice sous-jacent suivant la typologie de la circulaire du 25 juin 2010 sur les produits financiers (de 1 à 6). 1 : Indice zone euro / 2 : Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices / 3 : Ecart indice zone euro / 4 : Indices hors zone euro / 2 : Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices / 3 : Ecart indice zone euro / 4 : Indices hors zone euro / 5 : écarts d'indices hors zone euro / 5 : écarts d'indices hors zone euro / 5 : écarts d'indices hors zone euro / 6 : autres indices.

⁽⁵⁾ Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux minimal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

⁽⁶⁾ Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux maximal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

⁽⁷⁾ Coût de sortie : indiquer le montant de l'indemnité contractuelle de remboursement définitif de l'emprunt au 31/12/N ou le cas échéant, à la prochaine date d'échéance.

⁽⁸⁾ Montant, index ou formule.

⁽⁹⁾ Indiquer le niveau de taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variables, indiquer le niveau moyen du taux constaté sur l'année.

⁽¹⁰⁾ Indiquer les intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.

(11) Indiquer les intérêts reçus au titre du contrat d'échange et comptabilisés au 768.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS	A2.4

A2.4 – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS (1)

A2.4 - I POLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS (I)													
Indices sous-jacents Structure		(1) Indices zone euro	(2) Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices	(3) Ecarts d'indices zone euro	(4) Indices hors zone euro et écarts d'indices dont l'un est un indice hors zone euro	(5) Ecarts d'indices hors zone euro	(6) Autres indices						
(A) Taux fixe simple. Taux variable simple. Echange de taux fixe contre taux variable ou inversement. Echange	Nombre de produits	1	0	0	0	0							
de taux structuré contre taux variable ou taux fixe (sens	% de l'encours	100,00	0,00	0,00	0,00	0,00							
unique). Taux variable simple plafonné (<i>cap</i>) ou encadré (<i>tunnel</i>)	Montant en euros	369 327,17	0,00	0,00	0,00	0,00							
	Nombre de produits	0	0	0	0	0							
(B) Barrière simple. Pas d'effet de levier	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00							
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00							
(C) Option d'échange (swaption)	Nombre de produits	0	0	0	0	0							
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00							
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00							
(D) Multiplicateur jusqu'à 3 ; multiplicateur jusqu'à 5	Nombre de produits	0	0	0	0	0							
capé	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00							
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00							
	Nombre de produits	0	0	0	0	0							
(E) Multiplicateur jusqu'à 5	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00							
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00							
	Nombre de produits						0						
(F) Autres types de structures	% de l'encours						0,00						
	Montant en euros						0,00						

⁽¹⁾ Cette annexe retrace le stock de dette au 31/12/N après opérations de couverture éventuelles.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE	A2.5

A2.5 – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1)

	Emp	Instrument de couverture											
Instruments de couverture (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Référence de l'emprunt couvert	Capital restant dû au 31/12/N	Date de fin du contrat	•	Type de couverture (3)	Nature de la couverture (change ou taux)	Notionnel de l'instrument de couverture	Date de début du contrat	Date de fin du contrat	Périodicité de règlement des intérêts (4)	Montant des commissions diverses	Primes éve Primes payées pour l'achat	Primes reçues pour
	·											d'option	la vente d'option
Taux fixe (total)		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00
Taux variable simple (total)		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00
Taux complexe (total) (2)		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00
Total		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00

⁽¹⁾ Si un instrument couvre plusieurs emprunts, distinguer une ligne par emprunt couvert.

⁽²⁾ Il s'agit d'un taux variable qui n'est pas défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage.

⁽³⁾ Indiquer s'il s'agit d'un swap, d'une option (cap, floor, tunnel, swaption).

⁽⁴⁾ Indiquer la périodicité de règlement des intérêts : A : annuelle, M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, T : trimestrielle, X : autre.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE	A2.5

A2.5 – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1) (suite)

	Effet de l'instrument de couverture												
Instruments de couverture (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat) Référence de l'empru couvert		Taux pay	é	Taux reçu	(7)	Charges et produits constate	Catégorie d'emprunt (8)						
		Index (5)	Niveau de taux (6) Index		Niveau de taux	Charges c/668	Produits c/768	_	Après opération de couverture				
Taux fixe (total)						0,00	0,00						
Taux variable simple (total)						0,00	0,00						
Taux complexe (total) (2)						0,00	0,00						
Total						0,00	0,00						

⁽⁵⁾ Indiquer l'index utilisé ou la formule de taux.

⁽⁶⁾ Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau moyen du taux constaté sur l'année.

⁽⁷⁾ A compléter si l'instrument de couverture est un swap.

⁽⁸⁾ Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REMBOURSEMENT ANTICIPE D'UN EMPRUNT AVEC REFINANCEMENT	A2.6

A2.6 – REMBOURSEMENT ANTICIPE D'UN EMPRUNT AVEC REFINANCEMENT (1)

Emprunts (2) (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Année de mobilisation et profil d'amort. de l'emprunt			Organisme	Capital restant	Capital	Durée	Pério- dicité des rem-	Caractéristi taux		-		de sortie (10)	Annuité de l'exercice		ICNE de
	Année	Profil (5)	refinance- ment	prêteur ou chef de file	dû	réaménagé	résidu- elle	bour- se- ments (6)	Type de taux (7)	Index (8)	Niveau de taux (9)	Type (11)	Montant (12)	Intérêts (13)	Capital	l'exercice
Total des dépenses au c/ 166 Refinancement de dette (3)					0,00	0,00							0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes au c/ 166 Refinancement de dette (4)					0,00	0,00								0,00	0,00	0,00

- (1) Les opérations de refinancement de dette consistent en un remboursement d'un emprunt auprès d'un établissement de crédit suivi de la souscription d'un nouvel emprunt. Pour cette raison, les dépenses et les recettes du c/166 sont équilibrées.
- (2) Pour les emprunts de refinancement, indiquer le nouveau numéro de contrat suivi, entre parenthèses, de la référence de l'emprunt quitté.
- (3) Il s'agit de retracer les caractéristiques avant réaménagement des emprunts ayant fait l'objet d'un remboursement anticipé avec refinancement.
- (4) Il s'agit de retracer les caractéristiques après réaménagement des emprunts de refinancement.
- (5) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour in fine, X pour autres à préciser.
- (6) Indiquer la périodicité des remboursements A : annuelle ; T : trimestrielle ; M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, X autre.
- (7) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).
- (8) Indiquer le type d'index (ex : Euribor 3 mois).
- (9) Taux après opérations de couverture éventuelles. Pour un emprunt à taux variable, indiquer le niveau du taux constaté à la date du refinancement.
- (10) Il s'agit de retracer les caractéristiques de l'indemnité de remboursement anticipé due relative à l'emprunt quitté.
- (11) Indiquer A pour autofinancement, C pour capitalisation, T pour intégration dans le taux du nouvel emprunt, D pour allongement de durée.
- (12) Indiquer le coût de sortie uniquement en cas d'autofinancement et de capitalisation.
- (13) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 668.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – EMPRUNTS RENEGOCIES AU COURS DE L'ANNEE N	A2.7

A2.7 - EMPRUNTS RENEGOCIES AU COURS DE L'ANNEE N (1)

	Date de			résidu	rée elle en nées			Tau	x (2)			Non	ninal	et pério	ortissement dicité de sement (6)			Annuité payée dan	s l'exercice (s'il y a eu)
N° du contrat d'emprunt	souscrip- tion du contrat initial	Date de renégocia- tion	Organisme prêteur	Con- trat initial	Con- trat rené- gocié	Type de taux (3)	Contrat initial	Taux act.	Type de taux (3)	Contrat renégoci Index (4)	É Taux act.	Contrat initial	Contrat renégocié (5)	Contrat initial	Contrat renégocié	Capital restant dû au 31/12/N	ICNE de l'exercice	Intérêts	Capital
Total												0,00	0,00			0,00	0,00	0,00	0,00

⁽¹⁾ Inscrire les emprunts renégociés au cours de l'exercice N.

⁽²⁾ Taux à la date de renégociation.

⁽³⁾ Indiquer: F: fixe; V: variable simple; C: complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

⁽⁴⁾ Indiquer la nature de l'index retenu (exemple : Euribor 3 mois).

⁽⁵⁾ Nominal à la date de renégociation.

⁽⁶⁾ Faire figurer 2 lettres: - Pour le profil d'amortissement, indiquer: C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour in fine, X pour autres.

⁻ Pour la périodicité de remboursement, indiquer A : annuelle ; T : trimestrielle ; M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, X autre.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE	
DETTE POUR FINANCER L'EMPRUNT D'UN AUTRE ORGANISME	A2.8

A2.8 - DETTE POUR FINANCER L'EMPRUNT D'UN AUTRE ORGANISME (1)

TEIG DETTET CONTINUACEN E EINI NORT D'ORTAGINE (1)							
REPARTITION	Dette en capital à	Dette en capital au	Annuité payée au	Dont			
PAR PRÊTEUR	l'origine (2)	31/12 de l'exercice	cours de l'exercice	Intérêts (3)	Capital		
TOTAL.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		
Auprès des organismes de droit privé	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		
Auprès des organismes de droit public	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		
<u>Dette provenant d'émissions obligataires(</u> ex : émissions publiques ou privées)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		

⁽¹⁾ Il s'agit des cas où une collectivité ou un établissement public accepte de prendre en charge l'emprunt au profit d'un autre organisme sans qu'il y ait pour autant transfert du contrat.

⁽²⁾ La dette en capital à l'origine correspond à la part de dette prise en charge par la commune.

⁽³⁾ Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – AUTRES DETTES	A2.9

A2.9 – AUTRES DETTES

(Issues des engagements juridiques pris autres que ceux destinés à financer la prise en charge d'un emprunt)

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS	A3

A3 – AMORTISSEMENTS – METHODES UTILISEES

	CHOIX DE L'ASSEMBLEE DELIBERANTE		Délibération du
Biens de faible valeur Seuil unitaire en deçà d CGCT) : 1000 €	2016-06-16		
Procédure d'amortissement (linéaire, dégressif, variable)	Catégories de biens amortis	Durée (en années)	
L	Elaboration et révision des documents d'urbanisme	10	01/01/2017
L	Frais d'études non suivis de réalisation	5	01/01/2017
L	Subventions d'équipement versées - droit privé	5	01/01/2017
L	Subventions d'équipements versées - droit public	15	01/01/2017
L	Logiciels	5	01/01/2017
L	Matériel de transport et véhicules	5	01/01/2017
L	Mobilier	10	01/01/2017
L	Matériel bureau, infomatique, téléphonie, reprogr.	5	01/01/2017
L	Matériel et outillage téchnique	10	01/01/2017
L	Equipements de cuisine	10	01/01/2017
L	Equipements sportif	10	01/01/2017
L	Autres matériels	10	01/01/2017
L	Coffres forts	10	01/01/2017
L	Plantations d'arbres, arbustes et massifs	15	01/01/2017
L	Agencements et aménagements de terrains	15	01/01/2017
L	Aménagement et installations liés aux bâtiments	15	01/01/2017
L	Construction bâtiments publics	30	01/01/2017
L	Construction sur sol d'autrui	30	01/01/2017

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	_
ETAT DES PROVISIONS	A4

A4 – ETAT DES PROVISIONS

Nature de la provision	Montant de la provision de l'exercice (1)	Date de constitution de la provision	Montant des provisions constituées au 01/01/N	Montant total des provisions constituées	Montant des reprises	SOLDE
		PROVISIONS BU	DGETAIRES			
Provisions pour risques et charges (2)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour dépréciation (2)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL PROVISIONS BUDGETAIRES	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
	PR	OVISIONS SEMI-	BUDGETAIRES			
Provisions. pour risques et charges (2)	7 000,00		8 500,00	15 500,00	0,00	15 500,00
COMPTE EPARGNE TEMPS	5 000,00	31/12/2017	8 500,00	13 500,00	0,00	13 500,00
LITIGE SUR TAXE SEJOUR	2 000,00	31/12/2017	0,00	2 000,00	0,00	2 000,00
Provisions pour dépréciation (2)	5 000,00		10 491,00	15 491,00	0,00	15 491,00
COMPTES CLIENTS	5 000,00	31/12/2017	10 491,00	15 491,00	0,00	15 491,00
TOTAL PROVISIONS SEMI-BUDGETAIRES	12 000,00		18 991,00	30 991,00	0,00	30 991,00

⁽¹⁾ Provisions nouvelles ou abondement d'une provision déjà constituée.

⁽²⁾ Indiquer l'objet de la provision (exemples : provision pour litiges au titre du procès ; provisions pour dépréciation des immobilisations de l'équipement ...).

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
ETALEMENT DES PROVISIONS	A5

A5 – ETALEMENT DES PROVISIONS (1)

⁽¹⁾ Il s'agit des provisions figurant dans le tableau précédent « Etat des provisions » qui font l'objet d'un étalement.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES – DEPENSES	A6.1

DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Crédits de l'exercice (BP + BS + DM + RAR N-1)	Réalisations
DEPENSE PROPRES	S TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES S = A + B	33 350,00	I 33 302,13
16 Empru	nts et dettes assimilées (A)	28 600,00	28 552,13
1631	Emprunts obligataires	0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	28 600,00	28 552,13
1643	Emprunts en devises	0,00	0,00
16441	Opérat° afférentes à l'emprunt	0,00	0,00
1671	Avances consolidées du Trésor	0,00	0,00
1672	Emprunts sur comptes spéciaux du Trésor	0,00	0,00
1678	Autres emprunts et dettes	0,00	0,00
1681	Autres emprunts	0,00	0,00
1682	Bons à moyen terme négociables	0,00	0,00
1687	Autres dettes	0,00	0,00
Dépenses	et transferts à déduire des ressources propres (B)	4 750,00	4 750,00
10	Reprise de dotations, fonds divers et réserves		
10	Reversement de dotations, fonds divers et réserves		
139	Subv. invest. transférées cpte résultat	4 750,00	4 750,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00

	Op. de l'exercice I	Restes à réaliser en dépenses au 31/12	Solde d'exécution D001 de l'exercice précédent (N-1)	TOTAL II
Dépenses à couvrir par des ressources propres	33 302,13	293 570,44	43 281,47	370 154,04

⁽¹⁾ Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES – RECETTES	A6.2

RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Crédits de l'exercice (BP + BS + DM + RAR N-1)	Réalisations		
RECETTE	ES (RESSOURCES PROPRES) = a + b	324 598,00	III	39 595,19	
Ressourc	es propres externes de l'année (a)	0,00	0,00		
10222	FCTVA	0,00		0,00	
10223	TLE	0,00		0,00	
10226	Taxe d'aménagement	0,00		0,00	
10228	Autres fonds	0,00		0,00	
138	Autres subvent° invest. non transf.	0,00		0,00	
26	Participations et créances rattachées				
27	Autres immobilisations financières				
Ressourc	ces propres internes de l'année (b) (2)	324 598,00		39 595,19	
15	Provisions pour risques et charges				
169	Primes de remboursement des obligations	0,00		0,00	
26	Participations et créances rattachées				
27	Autres immobilisations financières				
28	Amortissement des immobilisations				
28051	Concessions et droits similaires	6 381,00		6 380,40	
281318	Autres bâtiments publics	15 166,00		15 165,98	
28135	Installations générales, agencements,	11 012,00		11 011,26	
28183	Matériel de bureau et informatique	3 785,00		3 784,64	
28184	Mobilier	1 670,00		1 669,02	
28188	Autres immo. corporelles	1 584,00		1 583,89	
29	Prov. pour dépréciat° immobilisations				
39	Prov. dépréciat° des stocks et en-cours				
481	Charges à rép. sur plusieurs exercices				
49	Prov. dépréc. comptes de tiers				
59	Prov. dépréc. comptes financiers				
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00		0,00	
021	Virement de la sect° de fonctionnement	285 000,00		0,00	

	Opérations de l'exercice III	Restes à réaliser en recettes au 31/12	Solde d'exécution R001 de l'exercice précédent	Affectation R1068 de l'exercice précédent	TOTAL IV
Total ressources propres disponibles	39 595,19	80 500,00	0,00	39 132,22	159 227,41

	N	<i>l</i> ontant
Dépenses à couvrir par des ressources propres	II	370 154,04
Ressources propres disponibles	IV	159 227,41
Solde	V = IV - II (3)	-210 926,63

⁽¹⁾ Les comptes 15, 169, 26, 27, 28, 29, 39, 481, 49 et 59 sont à détailler conformément au plan de comptes.

⁽²⁾ Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 sont présentés uniquement si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

⁽³⁾ Indiquer le signe algébrique.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET RECETTES DES SERVICES D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT – SECTION DE FONCTIONNEMENT	A7.1.1

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET RECETTES DES SERVICES D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT – SECTION D'INVESTISSEMENT	A7.1.2

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET RECETTES DES SERVICES ASSUJETTIS A LA TVA – SECTION DE FONCTIONNEMENT	A7.2.1

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET RECETTES DES SERVICES ASSUJETTIS A LA	A7.2.2
TVA – SECTION D'INVESTISSEMENT	

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
ETAT DES CHARGES TRANSFEREES	A8

A8 – ETAT DES CHARGES TRANSFEREES

Exercice	Nature de la dépense transférée	Durée de l'étale- ment (en mois)	Date de la délibération	Montant de la dépense transférée au compte 481 (I)	Montant amorti au titre des exercices précédents (II)	Montant de la dotation aux amortissements de l'exercice (c/6812) (III)	Solde (1)
	TOTAL	_		0,00	0,00	0,00	0,00

⁽¹⁾ Correspond au montant de la charge restant à amortir = I - (II + III).

Exercice	Nature de la dépense transférée	Durée de l'étale- ment (en mois)	Date de la délibération	Montant de la dépense transférée au compte 481 (I)	Montant amorti au titre des exercices précédents (II)	Montant de la dotation aux amortissements de l'exercice (c/6862) (III)	Solde (1)
	TOTAL		0,00	0,00	0,00	0,00	

⁽¹⁾ Correspond au montant de la charge restant à amortir = I – (II + III).

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – DETAIL DES OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS	A9

A9 - CHAPITRE D'OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS (Détail) (1)

- (1) Ouvrir un cadre par opération pour compte de tiers.
- (2) Inscrire le chapitre et la nature des travaux.
- (3) Le chapitre 45 doit être détaillé conformément au plan de comptes, tant en dépenses qu'en recettes.
- (4) Indiquer le chapitre.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
VARIATION DU PATRIMOINE (article R. 2313-3 du CGCT) – ENTREES	A10.1

A10.1 – ETAT DES ENTREES D'IMMOBILISATIONS

Modalités et date d'acquisition	Désignation du bien	Valeur d'acquisition (coût historique)	Cumul des amortissements	Durée de l'amortissement	
Acquisitions à titre onéreux					
31/12/2017	POSE DE STORES OTI APT 1ER ETAGE	588,00	0,00	0	
31/12/2017	POSE DE STORES OTI APT 1ER ETAGE	417,00	0,00	0	
31/12/2017	PROJECTEURS ESPLANADE GARE APT	848,50	0,00	0	
31/12/2017	MATERIEL INFORMATIQUE (NUANCE POWER)	90,57	0,00	0	
31/12/2017	IMPRIMANTE MULTIFONCTION OTI ST SATURNI	449,00	0,00	0	
31/12/2017	CYLINDRES PORTE OTI APT	1 975,80	0,00	0	
31/12/2017	CYLINDRES PORTE OTI APT	361,20	0,00	0	
31/12/2017	CYLINDRES PORTE OTI APT	1 278,40	0,00	0	
31/12/2017	PANNEAUX SIGNALISATION OTI MENERBES	202,65	0,00	0	
31/12/2017	MEUBLE CAFETERIA GARE APT	349,00	0,00	0	
31/12/2017	REMPLACEMENT RIDEAU METALLIQUE ROUSSILLO	1 160,00	0,00	0	
31/12/2017	COPIEUR OTI GARE APT	2 900,00	0,00	0	
31/12/2017	MATERIEL INFO	296,00	0,00	0	
31/12/2017	MATERIEL INFO	788,00	0,00	0	
31/12/2017	MATERIEL INFO	22,00	0,00	0	
Acquisitions à titre gratuit					
Mise à disposition					
Affectation					
Mises en concession ou affermage					
Divers					
TOTAL GENERAL		11 726,12	0,00		

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
VARIATION DU PATRIMOINE (article R. 2313-3 du CGCT) – SORTIES	A10.2

A10.2 – ETAT DES SORTIES DES BIENS D'IMMOBILISATIONS

Modalités et date de sortie	Désignation du bien	Valeur d'acquisition (coût historique)	Durée de l'amort.	Cumul des amort. antérieurs	Valeur nette comptable au jour de la cession	Prix de cession	Plus ou moins values
Cessions à titre onéreux							
Cessions à titre gratuit							
Mise à disposition							
Affectation							
Mises en concession ou affermage							
Mise à la réforme							
Divers							
TOTAL GENERAL		0,00					0,00

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
OPERATIONS LIEES AUX CESSIONS	A10.3

A10.3 – OPERATIONS LIEES AUX CESSIONS

Pour mémoire		Crédits ouverts (BP + DM)	
Chapitre 024 Produits des cessions d'immobilisations		0,00	

Produit des cessions		Réalisations	
Compte 775	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	
Compte 675	Valeurs comptables des immobilisations cédées	0,00	

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
VARIATION DU PATRIMOINE (article L. 300-5 du code de l'urbanisme) – ENTREES	A10.4

A10.4 – ETAT DES ENTREES D'IMMOBILISATIONS (L. 300-5 du code de l'urbanisme)

Modalités et date d'acquisition	Désignation du bien	Valeur d'acquisition (coût historique)	Cumul des amortissements	Durée de l'amortissement
Acquisitions à titre onéreux				
Acquisitions à titre gratuit				
Mise à disposition				
Affectation				
Mises en concession ou affermage				
Divers				
TOTAL GENERAL		0,00	0,00	

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
VARIATION DU PATRIMOINE (article L. 300-5 du code de l'urbanisme) – SORTIES	A10.5

A10.5 – ETAT DES SORTIES DES BIENS D'IMMOBILISATIONS (L. 300-5 du code de l'urbanisme)

Modalités et date de sortie	Désignation du bien	Valeur d'acquisition (coût historique)	Durée de l'amort.	Cumul des amort. antérieurs	Valeur nette comptable au jour de la cession	Prix de cession	Plus ou moins values
Cessions à titre onéreux							
Cessions à titre gratuit							
Mise à disposition							
Affectation							
Mises en concession ou affermage							
Mise à la réforme							
Divers							
TOTAL GENERAL		0,00					0,00

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
ETAT DES TRAVAUX EN REGIE (1)	A11

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Article (2)	Libellé (2)	Dépenses Mandats émis	Recettes Titres émis
011	Charges à caractère général	0,00	
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	
72	Travaux en régie		0,00
	TOTAL GENERAL	0,00	I 0,00

SECTION D'INVESTISSEMENT

Article (2)	Libellé (2)	Montant (3)
20	Immobilisations incorporelles	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00
	TOTAL GENERAL	0,00

⁽¹⁾ Les immobilisations créées par les services techniques de la collectivité sont enregistrées au coût de leur production. Ce dernier correspond au coût d'acquisition des matières consommées augmenté des charges directes de production (matériel et outillage acquis ou loués, frais de personnel, ...) à l'exclusion des frais financiers et des frais d'administration générale.

 ⁽²⁾ Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.
 (3) Les montants à renseigner correspondent aux mandats émis imputés au chapitre 040.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
ETAT DES TRAVAUX EN REGIE	A11

RATIO

	Montant
Recettes 72 (I)	0,00
Recettes réelles de fonctionnement	0,00
Recettes 72 / Recettes réelles de fonctionnement	0,00 %

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
EMPLOI DES CREDITS COMMUNAUTAIRES DANS LE CADRE DE LA SUBVENTION GLOBALE	A12

IV – ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN-ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS EMPRUNTS GARANTIS PAR LA COMMUNE OU L'ETABLISSEMENT	B1.1

B1.1 - ETAT DES EMPRUNTS GARANTIS PAR LA COMMUNE OU L'ETABLISSEMENT (art. L. 2313-1 6°, L. 5211-36 et L. 5711-1 du CGCT)

Désignation du bénéficiaire	Anné mobilis pro d'amorti de l'emp	ation et ofil ssement	Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 31/12/N	Durée rési- duelle	Périodi- cité des rem- bour- sements (2)	Taux	Taux initi	Taux actua-	moyen c ur l'année Index (4)	Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	_	ntie au cours de ercice En capital
Total des emprunts contractés par des collectivités ou des EP (hors logements sociaux)					0,00	0,00					riel (5)				0,00	0,00
Total des emprunts autres que ceux contractés par des collectivités ou des EP (hors logements sociaux)					0,00	0,00									0,00	0,00
Total des emprunts contractés pour des opérations de logement social					0,00	0,00									0,00	0,00
TOTAL GENERAL					0,00	0,00									0,00	0,00

⁽¹⁾ Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour in fine, X pour autres (à préciser).

⁽²⁾ Indiquer la périodicité des remboursements A : annuelle ; M : mensuelle ; B : bimestrielle ; S : semestrielle ; T : trimestrielle ; X : autre.

⁽³⁾ Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

⁽⁴⁾ Indiquer le type d'index (ex. EURIBOR 3 mois ...).

⁽⁵⁾ Taux annuel, tous frais compris.

⁽⁶⁾ Taux hors opération de couverture. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau moyen du taux constaté sur l'année.

⁽⁷⁾ Catégorie d'emprunt hors opération de couverture. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

⁽⁸⁾ Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés).

IV – ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN – CALCUL DU RATIO D'ENDETTEMENT RELATIF AUX	B1.2
GARANTIES D'EMPRUNT	

B1.2 – CALCUL DU RATIO D'ENDETTEMENT RELATIF AUX GARANTIES D'EMPRUNT

Calcul du ratio de l'article L. 2252-1 du CGCT		Valeur en euros
Total des annuités déjà garanties échues dans l'exercice (1)	Α	0,00
Total des premières annuités entières des nouvelles garanties de l'exercice (1)	В	0,00
Annuité nette de la dette de l'exercice (2)	С	46 973,94
Provisions pour garanties d'emprunts	D	0,00
Total des annuités d'emprunts garantis de l'exercice	I = A+ B + C - D	46 973,94
Recettes réelles de fonctionnement	II	863 633,37

Part des garanties d'emprunt accordées au titre de l'exercice en % (3)	1/11	5,44

⁽¹⁾ Hors opérations visées par l'article L. 2252-2 du CGCT.

⁽²⁾ Cf. définition de l'article D. 1511-30 du CGCT.

⁽³⁾ Les garanties d'emprunt accordées au titre d'un exercice ne doivent pas représenter plus de 50 % des recettes réelles de fonctionnement de ce même exercice.

IV – ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN – ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS	
ETAT DES CONTRATS DE CREDIT-BAIL	B1.3

B1.3 – 8016 ETAT DES CONTRATS DE CREDIT-BAIL

⁽¹⁾ Indiquer l'objet du bien mobilier ou immobilier.

⁽²⁾ Total = (N+1, N+2, N+3, N+4) + restant cumul.

IV – ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN – ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS	
ETAT DES CONTRATS DE PARTENARIAT PUBLIC-PRIVE	B1.4

B1.4 – ETAT DES CONTRATS DE PARTENARIAT PUBLIC-PRIVE

⁽¹⁾ Somme des rémunérations relatives à l'investissement restant à verser au cocontractant pour la durée restante du contrat de PPP au 31/12/N.

⁽²⁾ Montant inscrit à la colonne précédente déduction faite de la somme des participations reçues d'autres collectivités publiques au titre de la part investissement.

IV – ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN – ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS	
ETAT DES AUTRES ENGAGEMENTS DONNES	B1.5

B1.5 – ETAT DES AUTRES ENGAGEMENTS DONNES

Année d'origine	Nature de l'engagement	Organisme bénéficiaire	Durée en années	Périodicité	Dette en capital à l'origine	Dette en capital 31/12/N	Annuité versée au cours de l'exercice
8017 Subve	entions à verser en annuités		•		0,00	0,00	0,00
8018 Autres engagements donnés			0,00	0,00	0,00		
Au profit d'organismes publics			0,00	0,00	0,00		
Au profit d'organismes privés (1)			0,00	0,00	0,00		
	TOTAL			0,00	0,00	0,00	

⁽¹⁾ Concernant les garanties accordées à l'Agence France Locale (Article L.1611-3-2 du CGCT) :

⁻ l' « Organisme bénéficiaire » de la garantie est toute personne titulaire d'un « titre éligible » émis ou créé par l'Agence France Locale ;

⁻ la rubrique « Périodicité » n'est pas remplie car la garantie n'a pas de périodicité. La garantie est d'une durée totale indiquée à la colonne qui précède ;

⁻ la colonne « Dette en capital à l'origine » correspond au montant total de la garantie accordée aux titulaires d'un titre éligible ;

⁻ la colonne « Dette en capital 31/12/N » correspond au montant résiduel de la garantie au 31/12/N ;

⁻ la colonne « Annuité versée au cours de l'exercice » n'est pas remplie car l'octroi de la garantie n'implique pas que des versements annuels aient lieu. Des versements ne seront effectués qu'en cas d'appel de la garantie.

IV – ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN – ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS	
ETAT DES ENGAGEMENTS RECUS	B1.6

B1.6 – ETAT DES ENGAGEMENTS RECUS

Année d'origine	Nature de l'engagement	Organisme émetteur	Durée en années	Périodicité	Créance en capital à l'origine	Créance en capital 31/12/N	Annuité reçue au cours de l'exercice
8026 Redevance de crédit-bail restant à recevoir (crédit-bail immobilier)			0,00	0,00	0,00		
8027 Subventions à recevoir par annuités (annuités restant à recevoir)			0,00	0,00	0,00		
8028 Autres engagements reçus			0,00	0,00	0,00		
A l'exception	A l'exception de ceux reçus des entreprises			0,00	0,00	0,00	
Engagemer	Engagements reçus des entreprises			0,00	0,00	0,00	
TOTAL			0,00	0,00	0,00		

IV – ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN – ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS	
LISTE DES CONCOURS ATTRIBUES A DES TIERS	B1.7

B1.7 – LISTE DES CONCOURS ATTRIBUES A DES TIERS EN NATURE OU EN SUBVENTIONS (Article L. 2313-1 du CGCT)

Nom des bénéficiaires	Montant du fonds de concours ou de la subvention (numéraire)	Prestations en nature
Personnes de droit privé		
<u>Associations</u>		
Entreprises		
Personnes physiques		
<u>Autres</u>		
Personnes de droit public		
<u>Etat</u>		
Régions		
<u>Départements</u>		
Communes		
Etablissements publics (EPCI, EPA, EPIC,)		
<u>Autres</u>		
TOTAL GENERAL	0,00	

IV – ANNEXES		
ENGAGEMENTS HORS BILAN		
AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT	B2.1	

B2.1 – SITUATION DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT

⁽¹⁾ Il s'agit des réalisations effectives correspondant aux mandats émis.

⁽²⁾ Il s'agit du montant prévu initialement par l'échéancier corrigé des révisions.

IV – ANNEXES		
ENGAGEMENTS HORS BILAN		
AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT ET CREDITS DE PAIEMENT	B2.2	

B2.2 – SITUATION DES AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT ET CREDITS DE PAIEMENT

⁽¹⁾ Il s'agit des réalisations effectives correspondant aux mandats émis.

⁽²⁾ Il s'agit du montant prévu initialement par l'échéancier corrigé des révisions.

IV – ANNEXES		
ENGAGEMENTS HORS BILAN		
ETAT DES RECETTES GREVEES D'UNE AFFECTATION SPECIALE	B3	

TOTAL Reste à empl	oyer au 01/01/N :	0,00	
TOTAL Recettes	0,00	Total Dépenses	0,00
TOTAL Reste à emp	oyer au 31/12/N :	0,00	

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS – ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/N	C1.1

C1.1 – ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/N

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	ЕМІ	PLOIS BUDGETAIRES	S (3)	EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)		
		EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
EMPLOIS FONCTIONNELS (a)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général des services		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général adjoint des services		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général des services techniques		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Emplois créés au titre de l'article 6-1 de la loi n° 84-53		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE ADMINISTRATIVE (b)		11,00	0,00	11,00	8,00	3,00	11,00
Adjoint administratif territorial	С	9,00	0,00	9,00	7,00	2,00	9,00
Adjoint administratif territorial principal de 2e classe	С	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Rédacteur	В	1,00	0,00	1,00	0,00	1,00	1,00
FILIERE TECHNIQUE (c)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE SOCIALE (d)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE MEDICO-SOCIALE(e)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE MEDICO-TECHNIQUE (f)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE SPORTIVE (g)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE CULTURELLE (h)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE ANIMATION (i)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE POLICE (j)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
EMPLOIS NON CITES (k) (5)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL (b + c + d + e + f + g + h + i + j + k)		11,00	0,00	11,00	8,00	3,00	11,00

⁽¹⁾ Les grades ou emplois sont désignés conformément à la circulaire n° NOR : INTB9500102C du 23 mars 1995. Les emplois fonctionnels sont également comptabilisés dans leur filière d'origine.

⁽²⁾ Catégories : A, B ou C.

⁽³⁾ Emplois budgétaires créés par l'assemblée délibérante. Les emplois permanents à temps complet sont comptabilisés pour une unité, les emplois à temps non complet sont comptabilisés à hauteur de la quotité de travail prévue par la délibération créant l'emploi.

⁽⁴⁾ Equivalent temps plein annuel travaillé (ETPT). Le décompte est proportionnel à l'activité des agents, mesurée par leur quotité de temps de travaillet par leur période d'activité sur l'année :

ETPT = Effectifs physiques * quotité de temps de travail * période d'activité dans l'année

Exemple: un agent à temps plein (quotité de travail = 100 %) présent toute l'année correspond à 1 ETPT; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent la moitié de l'année (ex: CDD de 6 mois, recrutement à mi-année) correspond à 0,4 ETPT (0,8 * 6 / 12).

⁽⁵⁾ Par exemple : emplois dont les missions ne correspondent pas à un cadre d'emploi existant, « emplois spécifiques » régis par l'article 139 ter de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 etc.

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS – ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/N	C1.1

C1.1 – ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/N (suite)

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 31/12/N	CATEGORIES	SECTEUR	REMUNERATION (3)		CONTRAT	
	(1)	(2)	Indice (8)	Euros	Fondement du contrat (4)	Nature du contrat (5)
Agents occupant un emploi permanent (6)				0,00		
Adjoint administratif territorial	С	ADM	347	0,00	Α	CDD Contractuel en CDD
Adjoint administratif territorial	С	ADM	347	0,00	Α	CDD Contractuel en CDD
Rédacteur	В	ADM	524	0,00	A	CDI Contractuel en CDI
Agents occupant un emploi non permanent (7)				0,00		
TOTAL GENERAL				0,00		

(1) CATEGORIES: A, B et C.

(2) SECTEUR ADM: Administratif.

TECH : Technique.

URB: Urbanisme (dont aménagement urbain).

S : Social.

MS : Médico-social.

MT : Médico-technique.

SP : Sportif. CULT : Culturel ANIM : Animation.

PM : Police.

OTR: Missions non rattachables à une filière.

- (3) REMUNERATION: Référence à un indice brut (indiquer le niveau de l'indice brut) de la fonction publique ou en euros annuels bruts (indiquer l'ensemble des éléments de la rémunération brute annuelle).
- (4) CONTRAT : Motif du contrat (loi du 26 janvier 1984 modifiée) :
 - 3-a°: article 3, 1er alinéa: accroissement temporaire d'activité.
 - 3-b : article 3, 2ème alinéa : accroissement saisonnier d'activité.
 - : remplacement d'un fonctionnaire autorisé à servir à temps partiel ou indisponible (maladie, maternité...).
 - 3-2: vacance temporaire d'un emploi.
 - 3-3-1°: absence de cadre d'emplois de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes.
 - 3-3-2°: emplois du niveau de la catégorie A lorsque les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient.
 - 3-3-3° : emplois de secrétaire de mairie des communes de moins de 1 000 habitants et de secrétaire des groupements composés de communes dont la population moyenne est inférieure à ce seuil.
 - 3-3-4°: emplois à temps non complet des communes de moins de 1 000 habitants et des groupements composés de communes dont la population moyenne est inférieure à ce seuil, lorsque la quotité de temps de travail est inférieure à 50 %.
 - 3-3-5°: emplois des communes de moins de 2 000 habitants et des groupements de communes de moins de 10 000 habitants dont la création ou la suppression dépend de la décision d'une autorité qui s'impose à la collectivité ou à l'établissement en matière de création, de changement de périmètre ou de suppression d'un service public.
 - 3-4 : article 21 de la loi n° 2012-347 : contrat à durée indéterminée obligatoirement proposée à un agent contractuel
 - 38 : article 38 travailleurs handicapés catégorie C.
 - 47 : article 47 recrutements directs sur emplois fonctionnels
 - 110 : article 110 collaborateurs de groupes de cabinets.
 - 110-1 : collaborateurs de groupes d'élus.
 - A: autres (préciser).
- (5) Indiquer si l'agent contractuel est titulaire d'un contrat à durée déterminée (CDD) ou d'un contrat à durée indéterminée (CDI). Les contrats particuliers devront être labellisés « A / autres » et feront l'objet d'une précision (ex : « contrats aidés »).
- (6) Occupent un emploi permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 3-1, 3-2, 3-3, 38 et 47 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984, ainsi que les agents qui sont titulaires d'un contrat à durée indéterminée pris sur le fondement de l'article 21 de la loi n° 2012-347.
- (7) Occupent un emploi non permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 3, 110 et 110-1.
- (8) Si un contrat fixe comme référence de rémunération un traitement hors échelle, il convient de mentionner le chevron conformément à l'article 6 décret 85-1148 du 20 octobre 1985

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION	
ACTIONS DE FORMATION DES ELUS AU 31/12/N	C1.2

C1.2 – ACTIONS DE FORMATION DES ELUS AU 31/12/N (1)

(1) Articles L. 2123-12 et L. 2123-14-1 du CGCT.

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS LISTE DES ORGANISMES DANS LESQUELS LA COLLECTIVITE A PRIS UN ENGAGEMENT	C2
FINANCIER	

C2 – LISTES DES ORGANISMES DANS LESQUELS A ETE PRIS UN ENGAGEMENT FINANCIER (articles L. 2313-1 et L. 2313-1-1 du CGCT)

La nature de l'engagement (2)	Nom de l'organisme	Raison sociale de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de l'engagement
Délégation de service public (3)				
Détention d'une part du capital				
Sarantie ou cautionnement d'un emprunt				
Subventions supérieures à 75 000 € ou eprésentant plus de 50 % du produit igurant au compte de résultat de 'organisme				

⁽¹⁾ Hôtel de ville pour les communes et siège de l'établissement pour les EPCI, syndicat etc... et autres lieux publics désignés par la commune ou l'établissement.

⁽²⁾ Indiquer la date de la décision (délibérations, contrats ou décisions de l'exécutif).

⁽³⁾ Préciser la nature de la délégation (concession, affermage, régie intéressée ...).

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS LISTE DES ORGANISMES DE REGROUPEMENT	C2.4
LIGITE DEG GROANIGINED DE REGROOT EMERT	C3.1

C3.1 – LISTE DES ORGANISMES DE REGROUPEMENT AUXQUELS ADHERE LA COMMUNE OU L'ETABLISSEMENT

DESIGNATION DES ORGANISMES	DATE D'ADHESION	MODE DE FINANCEMENT (1)	MONTANT DU FINANCEMENT
Etablissements publics de coopération intercommunale			
Autres organismes de regroupement			

⁽¹⁾ Indiquer si le financement est fait par TPZ, TPU, TPU + fiscalité additionnelle, fiscalité additionnelle ou sans fiscalité propre.

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS	
LISTE DES ETABLISSEMENTS PUBLICS CREES PAR LA COMMUNE	C3.2

C3.2 - LISTE DES ETABLISSEMENTS PUBLICS CREES (1)

(1) Il s'agit de recenser les établissements publics créés par la collectivité pour l'exploitation directe d'un service public relevant de sa compétence.

Pour rappel, la collectivité a l'obligation de constituer une régie si le service concerné est de nature industrielle et commerciale (cf. article L. 1412-1 du CGCT) ou la faculté de constituer une régie si le service concerné est de nature administrative et n'est pas de ceux qui, par leur nature ou par la loi, ne peuvent être assurés que par la collectivité elle-même (cf. article L. 1412-2 du CGCT)

Les régies ainsi créées peuvent, au choix de la collectivité, être dotées :

- soit de la personnalité morale et de l'autonomie financière ;
- soit de la seule autonomie financière.

Cependant, il convient de préciser que seules les régies dotées de la personnalité morale et de l'autonomie financière sont dénommées établissement public et doivent être recensées dans cet

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS	
LISTE DES SERVICES INDIVIDUALISES DANS UN BUDGET ANNEXE	C3.3

C3.3 – LISTE DES SERVICES INDIVIDUALISES DANS UN BUDGET ANNEXE

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS	
LISTE DES SERVICES ASSUJETTIS A LA TVA ET NON ERIGES EN BUDGET ANNEXE	C3.4

C3.4 – LISTE DES SERVICES ASSUJETTIS A LA TVA ET NON ERIGES EN BUDGET ANNEXE

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION	
PRESENTATION AGREGÉE DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS ANNEXES	C3.5

C3.5 – PRESENTATION AGREGÉE DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS ANNEXES

1 - BUDGET PRINCIPAL

SECTION	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Réalisations - mandats ou titres (1)	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00
FONCTIONNEMENT				
DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00

⁽¹⁾ Y compris les rattachements.

2 – BUDGETS ANNEXES (autant de tableaux que de budget) (1)

3 – PRESENTATION AGRÉGÉE DU BUDGET PRIMITIF ET DES BUDGETS ANNEXES (avant la neutralisation des flux réciproques)

SECTION	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Réalisations - mandats ou titres (1)	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00
FONCTIONNEMENT				
DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL DES DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL DES RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00

⁽¹⁾ Y compris les rattachements.

⁽¹⁾ Ne sont pas pris en compte les CCAS et caisses des écoles, régies personnalisées ... qui sont des personnes morales distinctes de la commune ou de l'établissement de rattachement iuridique.

⁽²⁾ Y compris les rattachements.

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION PRESENTATION AGREGÉE ET CONSOLIDÉE DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUD ANNEXES	GETS C3.5

4 – FLUX RECIPROQUES ENTRE LE BUDGET PRINCIPAL ET LES BUDGETS ANNEXES (Cf. liste des principales opérations en annexe de la M14) (1)

SECTION	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Réalisations - mandats ou titres (2)	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00
FONCTIONNEMENT				
DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00

⁽¹⁾ La présentation de ce tableau des flux réciproques est facultative.

5 – PRESENTATION CONSOLIDEE DU BUDGET PRIMITIF ET DES BUDGETS ANNEXES (après la neutralisation des flux réciproques) (1)

		on acs nax reciproqu		
SECTION	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Réalisations - mandats ou titres (2)	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00
FONCTIONNEMENT				
DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL DES DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL DES RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00

⁽¹⁾ La présentation de ce tableau est obligatoire si celui des flux réciproques est produit.

⁽²⁾ Y compris les rattachements.

⁽²⁾ Y compris les rattachements.

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION IDENTIFICATION DES FLUX CROISES	C3.6

C3.6 – IDENTIFICATION DES FLUX CROISES

1 – FLUX RECIPROQUES ENTRE LE GROUPEMENT A FISCALITE PROPRE ET LES COMMUNES (cf. liste des opérations en annexe de la M14)

SECTION	Crédits ouverts (BP + DM dont RAR N-1)	Réalisations - mandats ou titres	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
INVESTISSEMENT				
Dépenses	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes	0,00	0,00	0,00	0,00
FONCTIONNEMENT				
Dépenses	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes	0,00	0,00	0,00	0,00

2 – PRESENTATION CONSOLIDEE DU GROUPEMENT A FISCALITE PROPRE ET DES COMMUNES (après la neutralisation des flux réciproques)

SECTION	Crédits ouverts (BP + DM dont RAR N-1)	Réalisations - mandats ou titres	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
INVESTISSEMENT				
Dépenses	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes	0,00	0,00	0,00	0,00
FONCTIONNEMENT				
Dépenses	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL DES DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL DES RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00

⁽¹⁾ Cet état doit être rempli uniquement par les groupements à fiscalité propre.

IV – ANNEXES	IV
DECISIONS EN MATIERE DE TAUX DE CONTRIBUTIONS DIRECTES	D1

D1 – TAUX DE CONTRIBUTIONS DIRECTES

Libellés	Bases notifiées (si connues à la date de vote)	Variation des bases/N-1 (%)	Taux appliqués par décision de l'assemblée délibérante (%)	Variation de taux/N-1 (%)	Produit voté par l'assemblée délibérante	Variation du produit/N-1 (%)
Taxe d'habitation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TFPB	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TFPNB	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CFE	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL	0,00	0,00			0,00	0,00

IV – ANNEXES	IV
ARRETE ET SIGNATURES	D2

Nombre de membres en exercice : 50 Nombre de membres présents : 0 Nombre de suffrages exprimés : 0

VOTES: Pour: 0 Contre: 0 Abstentions: 0

Date de convocation: 07/03/2018

Présenté par (1) Le Vice Président. A Apt, le 15/03/2018 Le Vice Président

Délibéré par l'assemblée (2), réunie en session ordinaire . A Δ Apt, le 15/03/2018

Les membres de l'assemblée délibérante (2),

André BONHOMME André LECOURT Bruno VIGNE-ULMIER Christian BELLOT Christophe CARMINATI Corinne PAÏOCCHI Cédric MAROS Didier PERELLO Dominique SANTONI Edmond GINTOLI
André LECOURT Bruno VIGNE-ULMIER Christian BELLOT Christophe CARMINATI Corinne PAÏOCCHI Cédric MAROS Didier PERELLO Dominique SANTONI
Bruno VIGNE-ULMIER Christian BELLOT Christophe CARMINATI Corinne PAÏOCCHI Cédric MAROS Didier PERELLO Dominique SANTONI
Christian BELLOT Christophe CARMINATI Corinne PAÏOCCHI Cédric MAROS Didier PERELLO Dominique SANTONI
Christophe CARMINATI Corinne PAÏOCCHI Cédric MAROS Didier PERELLO Dominique SANTONI
Corinne PAÏOCCHI Cédric MAROS Didier PERELLO Dominique SANTONI
Cédric MAROS Didier PERELLO Dominique SANTONI
Didier PERELLO Dominique SANTONI
Dominique SANTONI
Edmand CINTOLL
Editiona Gilvi OEI
Elisabeth MURAT
Francis FARGE
Frédéric NERVI
Frédéric SACCO
Gaëlle LETTERON
Gilles RIPERT
Gisèle BONNELLY
Gisèle MAGNE
Gisèle MARTIN
Guy SALLIER

IV – ANNEXES	IV
ARRETE ET SIGNATURES	D2

Henri GlORGETTI Isabelle TAILLIER Isabelle TAILLIER Isabelle TAILLIER Isabelle TAILLIER Isabelle VICO Jean AILLAUD Jean-Louis DE LONGEAUX Jean-Pierre HAUCOURT Laurence GREGOIRE Laurence LE ROY Laurence LE ROY Laurent DUCAU Luc MILLE Lucien AUBERT Marcia ESPINOSA Marie-Christine KADLER Martine RAVOIRE Marhias HAUPTMANN Maxime BEY Mirelle DUMESTE Pascal RAGOT Patrick ESPITALIER Patrick ESPITALIER Patrick ESPITALIER Patrick ESPITALIER Patrick ERRELE Philippe LEBAS Philippe ROUX Pierre CARBONNEL Pierre TARTANSON Sandrine BEAUTRAIS Sylvie PASQUINI Véronique ARNAUD-DELOY	Cérard BALIMEI	
Isabelle TAILLIER Isabelle VICO Jean AILLAUD Jean-Louis DE LONGEAUX Jean-Pierre HAUCOURT Laurence GREGOIRE Laurence LE ROY Laurent DUCAU Luc MILLE Lucien AUBERT Marcia ESPINOSA Marie-Christine KADLER Mathias HAUPTMANN Maxime BEY Mirollio DUMESTE Pascai RAGOT Patrica BAILLARD Patrick ESPITALIER Patrick MERLE Philippe ROUX Pierre TARTANSON Sandrine BEAUTRAIS Syvie PASQUINI	Gérard BAUMEL	
Isabelle VICO Jean AILLAUD Jean-Louis DE LONGEAUX Jean-Pierre HAUCOURT Laurence GREGOIRE Laurence LE ROY Laurent DUCAU Luc MILLE Lucien AUBERT Marcia ESPINOSA Marie-Christine KADLER Martine RAVOIRE Mathias HAUPTMANN Maxime BEY Mireile DUMESTE Pascal RAGOT Patricia BAILLARD Patrick MERLE Philippe LEBAS Philippe ROUX Pierre CARBONNEL Pierre TARTANSON Sandrine BEAUTRAIS Syvie PASQUINI	Henri GIORGETTI	
Jean-Louis DE LONGEAUX Jean-Pierre HAUCOURT Laurence GREGOIRE Laurence LE ROY Laurent DUCAU Luc MILLE Lucien AUBERT Marcia ESPINOSA Marie-Christine KADLER Martine RAVOIRE Martine RAVOIRE Mirelle DUMESTE Pascal RAGOT Patricia BAILLARD Patrick ESPITALIER Patrick MERLE Philippe LEBAS Philippe ROUX Pierre CARBONNEL Pierre CARBONNEL Pierre TARTANSON Sandrine BEAUTRAIS Sylvie PASQUINI	Isabelle TAILLIER	
Jean-Louis DE LONGEAUX Jean-Pierre HAUCOURT Laurence GREGOIRE Laurence LE ROY Laurent DUCAU Luc MILLE Lucien AUBERT Marcia ESPINOSA Marie-Christine KADLER Mathias HAUPTMANN Maxima BEY Mireille DUMESTE Pascal RAGOT Patrick BEPITALIER Patrick BEPITALIER Patrick MERLE Philippe LEBAS Philippe ROUX Pierre CARBONNEL Pierre TARTANSON Sandrine BEAUTRAIS Syvie PASQUINI	Isabelle VICO	
Jean-Pierre HAUCOURT Laurence GREGOIRE Laurence DE ROY Laurent DUCAU Luc MILLE Lucien AUBERT Marcia ESPINOSA Marie-Christine KADLER Martine RAVOIRE Mathias HAUPTMANN Maxime BEY Mireille DUMESTE Pascal RAGOT Patricia BAILLARD Patrick ESPITALIER Patrick MERLE Philippe LEBAS Philippe ROUX Pierre CARBONNEL Pierre TARTANSON Sandrine BEAUTRAIS Syvie PASQUINI	Jean AILLAUD	
Laurence GREGOIRE Laurence LE ROY Laurent DUCAU Luc MILLE Lucien AUBERT Marcia ESPINOSA Marie-Christine KADLER Mathias HAUPTMANN Maxime BEY Mireille DUMESTE Pascal RAGOT Patricia BAILLARD Patrick ESPITALIER Philippe ROUX Philippe ROUX Pierre CARBONNEL Pierre TARTANSON Sandrine BEAUTRAIS Syvie PASQUINI	Jean-Louis DE LONGEAUX	
Laurence LE ROY Laurent DUCAU Luc MILLE Lucien AUBERT Marcia ESPINOSA Marie-Christine KADLER Martine RAVOIRE Mathias HAUPTMANN Maxime BEY Mirelle DUMESTE Pascal RAGOT Patricia BAILLARD Patrick ESPITALIER Philippe ROUX Philippe ROUX Pierre CARBONNEL Pierre TARTANSON Sandrine BEAUTRAIS Syvie PASQUINI	Jean-Pierre HAUCOURT	
Laurent DUCAU Luc MILLE Lucien AUBERT Marcia ESPINOSA Marie-Christine KADLER Martine RAVOIRE Mathias HAUPTMANN Maxime BEY Mireille DUMESTE Pascal RAGOT Patricla BAILLARD Patrick ESPITALIER Philippe LEBAS Philippe ROUX Pierre CARBONNEL Pierre TARTANSON Sandrine BEAUTRAIS Sylvie PASQUINI	Laurence GREGOIRE	
Luci MILE Lucien AUBERT Marcia ESPINOSA Marie-Christine KADLER Martine RAVOIRE Mathias HAUPTMANN Maxime BEY Mireille DUMESTE Pascal RAGOT Patricia BAILLARD Patrick ESPITALIER Patrick MERLE Philippe ROUX Pierre CARBONNEL Pierre TARTANSON Sandrine BEAUTRAIS Sylvie PASQUINI	Laurence LE ROY	
Lucien AUBERT Marcia ESPINOSA Marie-Christine KADLER Martine RAVOIRE Methias HAUPTMANN Maxime BEY Mireille DUMESTE Pascal RAGOT Patricia BAILLARD Patrick ESPITALIER Patrick MERLE Philippe LEBAS Philippe ROUX Pierre CARBONNEL Pierre TARTANSON Sandrine BEAUTRAIS Sylvie PASQUINI	Laurent DUCAU	
Marcia ESPINOSA Marie-Christine KADLER Martine RAVOIRE Mathias HAUPTMANN Maxime BEY Mireille DUMESTE Pascal RAGOT Patricia BAILLARD Patrick ESPITALIER Philippe LEBAS Philippe ROUX Pierre CARBONNEL Pierre TARTANSON Sandrine BEAUTRAIS Sylvie PASQUINI	Luc MILLE	
Martine RAVOIRE Martine RAVOIRE Mathias HAUPTMANN Maxime BEY Mireille DUMESTE Pascal RAGOT Patricia BAILLARD Patrick ESPITALIER Patrick MERLE Philippe LEBAS Philippe ROUX Pierre CARBONNEL Pierre TARTANSON Sandrine BEAUTRAIS Sylvie PASQUINI	Lucien AUBERT	
Martine RAVOIRE Mathias HAUPTMANN Maxime BEY Mireille DUMESTE Pascal RAGOT Patricia BAILLARD Patrick ESPITALIER Patrick MERLE Philippe LEBAS Philippe ROUX Pierre CARBONNEL Pierre TARTANSON Sandrine BEAUTRAIS Sylvie PASQUINI	Marcia ESPINOSA	
Mathias HAUPTMANN Maxime BEY Mireille DUMESTE Pascal RAGOT Patricia BAILLARD Patrick ESPITALIER Patrick MERLE Philippe LEBAS Philippe ROUX Pierre CARBONNEL Pierre TARTANSON Sandrine BEAUTRAIS Sylvie PASQUINI	Marie-Christine KADLER	
Maxime BEY Mireille DUMESTE Pascal RAGOT Patricia BAILLARD Patrick ESPITALIER Patrick MERLE Philippe LEBAS Philippe ROUX Pierre CARBONNEL Pierre TARTANSON Sandrine BEAUTRAIS Sylvie PASQUINI	Martine RAVOIRE	
Mireille DUMESTE Pascal RAGOT Patricia BAILLARD Patrick ESPITALIER Patrick MERLE Philippe LEBAS Philippe ROUX Pierre CARBONNEL Pierre TARTANSON Sandrine BEAUTRAIS Sylvie PASQUINI	Mathias HAUPTMANN	
Pascal RAGOT Patricia BAILLARD Patrick ESPITALIER Patrick MERLE Philippe LEBAS Philippe ROUX Pierre CARBONNEL Pierre TARTANSON Sandrine BEAUTRAIS Sylvie PASQUINI	Maxime BEY	
Patricia BAILLARD Patrick ESPITALIER Patrick MERLE Philippe LEBAS Philippe ROUX Pierre CARBONNEL Pierre TARTANSON Sandrine BEAUTRAIS Sylvie PASQUINI	Mireille DUMESTE	
Patrick ESPITALIER Patrick MERLE Philippe LEBAS Philippe ROUX Pierre CARBONNEL Pierre TARTANSON Sandrine BEAUTRAIS Sylvie PASQUINI	Pascal RAGOT	
Patrick MERLE Philippe LEBAS Philippe ROUX Pierre CARBONNEL Pierre TARTANSON Sandrine BEAUTRAIS Sylvie PASQUINI	Patricia BAILLARD	
Philippe LEBAS Philippe ROUX Pierre CARBONNEL Pierre TARTANSON Sandrine BEAUTRAIS Sylvie PASQUINI	Patrick ESPITALIER	
Philippe ROUX Pierre CARBONNEL Pierre TARTANSON Sandrine BEAUTRAIS Sylvie PASQUINI	Patrick MERLE	
Pierre CARBONNEL Pierre TARTANSON Sandrine BEAUTRAIS Sylvie PASQUINI	Philippe LEBAS	
Pierre TARTANSON Sandrine BEAUTRAIS Sylvie PASQUINI	Philippe ROUX	
Sandrine BEAUTRAIS Sylvie PASQUINI	Pierre CARBONNEL	
Sylvie PASQUINI	Pierre TARTANSON	
	Sandrine BEAUTRAIS	
Véronique ARNAUD-DELOY	Sylvie PASQUINI	
	Véronique ARNAUD-DELOY	

COM COM PAYS APT LUBERON - OFFICE DE TOURISME - COM COM PAYS APT LUBERON - OFFICE DE TOURISME - CA - 2017

IV - ANNEXES

ARRETE ET SIGNATURES		D2
Xavier ARENA		

Certifié exécutoire par (1) Le Vice Président, compte tenu de la transmission en préfecture, le 01/01/2017, et de la publication le 01/01/2017

A Apt,le 15/03/2018

⁽¹⁾ Indiquer le maire ou le président de l'organisme.

⁽²⁾ L'assemblée délibérante étant : le Conseil communautaire.